

POLICE MAGAZINE



UN ATELIER A SAINT-LAZARE

Lire dans ce numéro, pages 3 et 4, la suite de notre sensationnel récit "LE POURRISSOIR", par Jeanne HUBERT. Cet atelier de Saint-Lazare est celui dit "des Magdeleines". (H. M.)

DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION
30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e

Téléphone : TRINITÉ 72.96

Compte chèques postaux : 1475-65

POLICE MAGAZINE

TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par de superbes primes

FRANCE... ..	Un an (avec primes)...	50 fr.
	Un an (sans primes)...	37 fr.
	Six mois	26 fr.
ÉTRANGER... ..	Un an	65 fr.
	Six mois	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

APPRENTIES DÉTECTIVES



C'est à Londres que cela se passe... On vient d'ouvrir une école de détectives féminins. Les élèves se pressent en foule, paraît-il. Mais combien, rapidement dégoûtées, renonceraient aux risques d'une pareille carrière ?

En attendant, on apprend aux élèves de cette école « tout ce qu'il faut pour mener à bien les enquêtes les plus difficiles ». C'est le prospectus de la maison qui l'affirme.

Mais lorsqu'on entend nous présenter comme un modèle du genre des déguisements aussi fantaisistes et invraisemblables que ceux que montre notre cliché, comment s'empêcher de sourire ?

Voici, à gauche, dans leur costume de femme, deux élèves de l'école. A droite ? Voici les mêmes transformées en vendeuse de journaux et en « homme de la rue ». Que voulez-vous, c'est piteux ! A deux cents mètres, on sent la tricherie, le « chiqué », l'impossible de pareille manière...

Surtout en ce qui concerne le petit marchand de gazettes. La casquette enfoncée jusqu'aux oreilles — et même plus bas — pour masquer le cheveu trop abondant, les formes proéminentes et révélatrices, sous ce veston minuscule boutonné trop bas, ce je ne sais quoi d'équivoque et de comique à la fois de l'ensemble, complété par des souliers de daim d'un luxe bien inattendu, tout cela n'est pas fait, il s'en faut, pour créer l'ambiance !

L'autre élève est mieux réussie. En ce sens qu'elle est carrément masculine d'aspect, avec ses grands pieds, son absence totale de poitrine et de... postérieur, et jusqu'à cette apparence de petit ventre qui dit les jours heureux. Evidemment, son pantalon est un peu court, sa coiffure trop soignée et très « Maurice Rostand », ses traits bien fins, ses joues bien imberbes. Mais, à la rigueur, si la future policière sait marcher « en homme » sur les trottoirs, on pourrait accepter l'illusion.

Tandis qu'en ce qui concerne la première, elle n'aurait sûrement pas fait un demi-mille, dans Londres ou ailleurs, que derrière elle accourraient en foule les badauds, curieux d'un aussi inusité spectacle...

Les jeunes adeptes de la plus délicate des carrières feront bien, croyons-nous, de prolonger leurs études, si elles veulent un jour connaître les succès qui ont fait le nom de Sherlock Holmes impérisable. Jusque-là, elles risquent fort d'essuyer les plus désobligeants échecs et — pire encore — d'encourir les affres d'un ridicule total.



LE CHRONOMÈTRE "UTILIA"

Aussi beau, aussi brillant
et plus solide qu'un
**Chronomètre
en OR**

Vous fera le Maître de l'Heure
et vous aurez à la fois un **Chronomètre de haute
précision et un Bijou d'une élégance supérieure**
Boîtier en plaqué OR laminé forme extra-plate



**16 MOIS
DE CRÉDIT**

**INVARIABLE
GARANTI 5 ANS**
Rien à payer d'avance

**20 FRANCS
PAR MOIS**

Son **MOUVEMENT** avec échappement à ancre, ligne droite, double plateau levées visibles et ellipses en rubis empierré de 15 rubis fins, balancier compensateur, véritable **Spiral Bréguet**, donne un réglage de **haute précision** insensible aux changements de position et aux variations de température.

Il est accompagné de son **Bulletin de Marche et de Réglage garantis** et sort d'une des **PREMIÈRES MANUFACTURES D'HORLOGERIES SPÉCIALISÉES**

IL EST GARANTI 5 ANS et sa précision est absolue. Il n'est pas sensible à l'aimantation produite par les dynamos et autres machines électriques.

Son **BOÎTIER** n'est pas en **Acier** qui blanchit et qui rouille. Il n'est pas en **Argent** qui jaunit et noircit. Il n'est pas en **Or**, car, en prix abordables, il serait trop mince, trop faible, et incapable de se maintenir intact durant des années et, en boîte solide et massive, il serait d'un prix trop élevé.

INALTÉRABLE comme l'**Or**, aussi résistant qu'une boîte d'or de 1500 frs, il a la même forme, la même apparence, les mêmes avantages que l'**Or pur** tout en coûtant beaucoup moins cher.

Il est en **PLAQUÉ OR laminé**, composition inaltérable, garantie fixe, et il est racheté après usage **2 frs 50 le gramme**, c'est-à-dire **2 FOIS PLUS QUÉ L'ARGENT**.

LIVRAISON RAPIDE par poste, aux conditions du **Bulletin ci-dessous**.

PRIME GRATUITE

aux premiers souscripteurs
Tout lecteur qui, dans le délai d'un mois nous enverra le bulletin de commande ci-contre, recevra en même temps que son Chronomètre, à **TITRE ENTièrement GRATUIT**, une magnifique **CHAÎNE** gentleman en plaqué or fixe, inaltérable comme l'or, représentant une valeur commerciale de plus de 50 francs

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE FAVEUR

Je souscris et déclare acheter un **CHRONOMÈTRE "UTILIA"**, boîtier **PLAQUÉ OR laminé**, au prix de 315 francs que je paierai 20 francs par mois, le 1^{er} de 25 francs (port et emballage compris). Paiement au comptant 295 francs. Les quittances seront majorées de 1 franc pour frais d'expédition. Cette souscription me donne droit à la Prime gratuite d'une **CHAÎNE** réservée aux premiers souscripteurs.

Nom et prénoms _____ Le _____ 193
Rue _____ No _____ SIGNATURE : _____
Ville ou localité _____ Département _____

Envoi du superbe catalogue **Gratuitement** sur simple demande. Prière de découper ce Bulletin et l'envoyer à

L'ÉCONOMIE PRATIQUE - 15, rue d'Enghien - PARIS-X^e

Complications internationales Va-t-on supprimer en France, pays de toutes les libertés, les maisons de tolérance ?

On n'en parle pas beaucoup, car la nouvelle n'est que peu connue, et surtout parce que, dans les milieux officiels, on s'efforce de la tenir cachée.

Il est question de la suppression des maisons de tolérance de France... et de Navarre.

Ne croyez pas que cette suppression ait été demandée par la Ligue des pères de famille, au cours d'un congrès de médecins, ou par une filiale féminine de la Ligue des droits de l'homme.

La proposition vient de plus haut. Elle est internationale.

Oui, c'est la Société des nations qui demande cette suppression, suppression qui s'impose, paraît-il, à tout pays se piquant de supériorité.

Or, contrairement à ce que croyaient les délégués internationaux, l'affaire n'a pas été enlevée du premier coup.

Nos représentants à la S. D. N. ont déclaré prendre bonne note de la demande de suppression, mais avant de donner satisfaction aux demandeurs, ils ont décidé d'ouvrir une sérieuse enquête au sujet des soi-disant dangers nés de la tolérance des dites maisons... enquête que, naturellement, on fera traîner en longueur s'il le faut.

Et les rapports ont succédé aux rapports et de partout on a précisé l'utilité des maisons de femmes, montrant par exemple que leur suppression entraînerait des dangers de maladies graves, pour nos soldats notamment.

L'affaire en est là et les tenanciers de maisons closes tremblent dans leurs petits souliers.

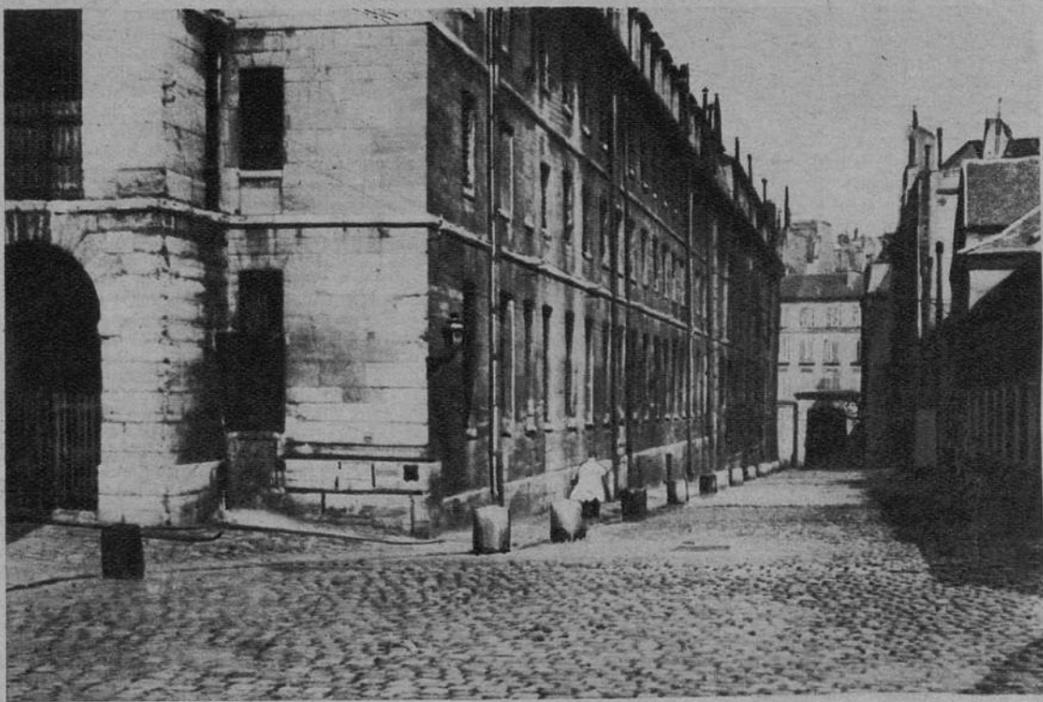
L'influence de l'Angleterre se serait particulièrement fait sentir en cette histoire, de l'Angleterre qui dit tout ignorer chez elle de la prostitution, pour la simple raison qu'elle ferme les yeux sur les nombreux appartements privés... où l'on ne se prive de rien dans les grandes villes du Royaume-Uni... uni dans la vertu.

Déjà, à son instigation, le trafic des stupéfiants semble avoir nettement diminué sur notre sol, car des ordres ont été donnés pour n'en plus parler dans la presse. Et il n'y a plus maintenant d'histoires de coco ou d'opium dans les journaux de France que si les tribunaux ont à s'occuper de ce genre de scandale.

Après tout, il est peut-être préférable de vivre d'illusions.

MORENCY.

LE POURRISSOIR



Le chemin de ronde extérieur dans la cour de la prison. (R.)

CHAPITRE V

Sur la cour.

Sorties du réfectoire, deux par deux, les prisonnières font — telles les petites marionnettes — deux petits tours, dans la cour, et puis... si elles ne s'en vont pas, rompent du moins les rangs au signal de la sœur et se divisent en groupes au gré de leurs sympathies.

On en voit qui, par couples, se promènent enlacées sans se préoccuper le moins du monde de ce qui les entoure. Ces couples nombreux forment de petites associations affectives. Les femmes ainsi accouplées partagent avec leur tendresse le pain gris de l'Administration, la maigre cantine qu'elles peuvent s'offrir, leurs faibles espoirs, leurs grosses amertumes, leurs noires déceptions. Elles se soutiennent et se réconfortent mutuellement, donnant, en rétréci, dans ce milieu spécial, l'image de la grande solidarité humaine.

Comme au réfectoire j'avais remarqué beaucoup de détenues qui ne faisaient pas partie de l'atelier 1 et aussi plusieurs nouvelles sœurs, parmi lesquelles une, très jeune, m'intriguait, je m'enquis auprès d'une de mes compagnes d'où venaient toutes ces femmes, car je les retrouvais dans la cour; on m'expliqua que les prévenues sont logées dans deux ateliers: en hiver, aux jours d'affluence, l'atelier 1 ne pourrait à lui seul contenir la foule des emprisonnées; on a donc dû les répartir dans un autre local. Cet atelier supplémentaire, l'atelier 4, qui est plus petit et plus tranquille, est situé au rez-de-chaussée, tout près du réfectoire. C'est celui dans lequel on m'installa dès le lendemain de mon arrivée, et malgré ses graves inconvénients, je m'y trouvai mieux qu'à l'atelier 1. En temps normal, quand le nombre des prévenues n'est pas excessif, il n'est occupé que par des femmes qui, déjà condamnées en première instance, doivent comparaître devant la Cour d'appel ou par celles qui attendent un arrêt de la cour de Cassation.

La cour est carrée, elle est assez grande; quelques arbres nostalgiques s'y ennuient. A son centre, un bassin rempli d'eau savonneuse sert de lavoir aux femmes désirant faire leur lessive pendant le temps que dure la promenade. Aucun banc où l'on puisse s'asseoir. La chapelle borne un de ses côtés, et l'atelier 7, où travaillent les condamnées définitives, s'encastre dans ses murs. Les trois autres côtés sont clôturés par les hautes murailles fenestrées des divers locaux de la prison.

Dès que les rangs sont rompus, les prisonnières s'y installent, et l'on en voit assises par terre, cousant, lisant ou bavardant, d'autres qui jouent et courent. Toutes, cependant, doivent observer un silence relatif, car il est défendu de crier. M^{me} S... trimbale avec elle sa volumineuse sacoche bourrée de paperasses, craignant sans doute que l'oculte puissance qui la poursuit, renversant murs, grilles et barreaux, se riant des gardiens, des veilleurs et des surveillantes, ne lui ravisse ses manuscrits qu'elle accumule sans répit, chaque jour, pour sa défense. Évidemment, c'est une manie. Elle s'est accroupie par terre, s'est adossée à l'un des murs et, sur ses jambes repliées qui lui servent de



Vue intérieure de la prison. (H. M.)

pupitre, elle écrit... écrit encore... écrit toujours.

Je demandai à une jeune femme avec qui je me promenais où était sa fille qui avait été arrêtée aussi :

— Elle est aux filles, me répondit-elle, « parce que c'était tout d'même pas l'coup d'les coller ensemb' pour qu'a s'mettent de mèche! N'empêch' qu'ell's s'dis'nt tout c' qu'elles veul'nt sur des biftons qu'a s'balanc'nt chaqu' fois qu'ça leur z'y plaît ».

Comme je m'étonnai de cette appellation « aux filles » et aussi qu'il fût possible de s'adresser et de recevoir des « biftons », elle reprit, heureuse — suivant son expression —, « de m'en boucher

une surface » :

— Non !... C' que vous ét's marante, vous, tout de même. Sûr qu'on l'voit qu'vous n'ét's jamais venue ici ! Faut connaître... c'est un vrai cinéma !... Ben oui, y en a deux des quartiers de tauliers : un pour les « femm's honnêt's » comme y disent, et l'autr' pour les « putains ». Alors, comm' fallait séparer la mèr' de la fille, c'est tout d'mêm' pas la mèr' qu'on pouvait mettr' aux « filles », ça fait qu' c'est la mô'm' qu'y est ».

Je pensai exactement le contraire ! M^{me} S... ne risquait plus, à soixante ans

passés, la contamination du milieu de la prostitution, alors que sa fille, qui n'avait que dix-neuf ans à peine lors de son arrestation, aurait dû être mise à l'abri d'un pareil entourage. Hélas ! je sais que ceux qui sont chargés d'établir les règlements ne sont pas forcément des psychologues avertis ; mais ne pourraient-ils avoir du moins un peu de bon sens ? Il faut avouer que leur décision était lamentable.

Cette camarade m'apprit encore que l'atelier 2 où était la fille de la femme de lettres était situé au deuxième étage, au-dessus de l'atelier 1, et qu'il se doublait de l'atelier 3, qui, lui, était installé au rez-de-chaussée, à côté de l'atelier 4.

— Vous allez « gaffer », continua la complaisante personne. Tout à l'heur', les fill's vont cal'ter au becu'toir, p'is a s'débin'ront sur la cour dans l'château d'à côté. Alors, à la finètre d' l'escayer — et son doigt me montrait exactement l'endroit — vous pig'rez la fill' à la femme qu'écrit qu'a f'ra des sign's d'maboul à sa mèr' qui se s'ra flanqué là où j' vous montr'... Mais, comun' ell's jact'nt du spagnolich', nous on n'y entrav' que dalle. Alors, pendant qu' les frangin's sont à leur boulot et qu' c'est marr' pour la r'luqu', la mô'm' ouvr' la dardante et fout son bift' à la vioqu' qui l'agrippe en quatrième ».

Amusée, j'attendis et je « gaffai ». Bien qu'elle parût vivre dans un autre monde tant elle était plongée dans ses écrits absorbants, M^{me} S... se leva tout à coup, enfouit ses papiers dans son sac immense, et je la vis qui se campait à quelques pas de moi, devant la fameuse fenêtre. C'était le moment : un bruit de pas qui martelaient les marches indiquait que les « filles » descendaient. L'une d'elles, la fille de la poétesse évidemment, dont la figure ronde encadrée de cheveux châtain ne rappelait nullement les traits de sa mère, ouvrit vivement la fenêtre, et les deux femmes échangèrent quelques phrases rapides dans la langue du Cid Campeador.

Malgré qu'elles parlèrent très vite, je compris toute leur conversation qui, au dire de ma compagne, devait être si pleine de leurs secrets ! J'ai pu la tranquilliser et lui confier que rien de palpitant n'avait été dit par ces deux femmes. Elles n'avaient parlé ni du drame qui les retenait en prison, ni de leurs interrogatoires, ni de leur défense, ni de ce qu'il fallait avouer ou nier ou répondre au juge d'instruction. Non. M^{me} S... ayant tout simplement besoin de beurre demandait à sa fille de lui en faire « passer » au plus vite... Mais sœur Georgina, qui avait enfin aperçu leur manège, vint mettre un terme à la conversation, d'autant plus innocente qu'aucun billet n'avait été lancé.

Les « bifts », d'ailleurs, empruntent généralement des voies plus discrètes et plus sûres, car les prisonnières usent de prudence pour communiquer d'un atelier à un autre ou même d'un quartier à un autre. Par le canal des femmes de service, par celui des malades qui vont à la visite, des détenues qui se déplacent pour des raisons diverses, les billets partent, voyagent, circulent et... arrivent à destination. Quelques-uns, parfois, aboutissent bien sur le bureau du directeur, mais le fait est plutôt rare. Les prisonnières sont rouées : redoutant la peine de cachot qui est au bout de toute découverte de ce genre,

Au-dessous : La cour des insoumises à la prison Saint-Lazare. (Rap.)



elles prennent de grandes précautions et agissent habilement.

Quand j'eus fait part à la jeune personne qui me renseignait de la conversation de la jeune fille avec sa mère et que je lui est dit qu'elle n'avait roulé que sur le beurre que celle-ci réclamait, elle se mit à rire à gorge déployée :

— Ah ! je l'crois qu'elle s'en r'ssent pas d' passer au travers pour l' beurr' ! C'est avec que c' truc-là qu'a s' rinc' le nu, d'puis les tifs jusqu'aux arpiens. Ell' dit la flott' et l' savon ça ronge l' cuir et que l' beurr' ça l' met en conserv' ! Zut, c' qu'ell' en en fait un' consomm', et sa mom' a doit sûr'ment savoir c' que ça lui coût', parc' que — continua-t-elle sur un ton confidentiel — c'est ell' qu'a l' fric. La vioqu' n'a plus l' rond, c'est la goss' qui les lâche ! Voilà donc pourquoi j'avais senti cette odeur de graisse rance à l'approche de la femme de lettres !

Selon les dires de ma narratrice, qui n'avait décidément pas la langue dans sa poche, quand cette vedette du crime se dévêtit le soir dans la cellule qu'elle occupait avec une quinzaine d'autres détenues, ses compagnes de chambrée en « prenaient plus avec que l' blair qu'avec un' pell' ! »

Nous marchions toujours en échangeant ces odorants propos, quand j'aperçus devant nous deux femmes enlacées. La plus grande portait des cheveux courts ; jeune, brune, svelte et élégante, elle avait les pieds nus dans des sabots vernis de sablaise et était habillée d'une robe de soie noire. L'autre, toute jeune aussi, était plus petite, portait à peu près la même toilette que son amie et, comme elle, elle était chaussée de petits sabots.

Je demandai à la prévenue qui visiblement voulait faire de moi sa camarade et qui était si bien renseignée sur les pensionnaires de la maison, si elle connaissait ces deux femmes :

— Pour sûr que j' les connais ; c'est deux fameux numéros ! La grand' c'est la femme au G... Vous d'vez avoir pigé c' nom-là dans les journaux ? C'est un mec qui bouillonnait dans les assurances, v' savez bien : il assurait ses copains, puis les zigouillait après avec du jus d' champignons qu'y récoltait en forêt d' Fontainebleau. Ça a fait assez d' train d' l'anderneau ! Ben, cell' là, c'est sa légitime ; c'est Jeanne qu'on l'appell'. C'est un as, j' vous l' dis ! P'is, avec ça, c'est une « avertie »...

— Quoi ? Invertie ? sans doute, voulez-vous dire ?

— Ben, si vous voulez, c'est p't-être comm' ça qu'vous app'lez ça dans votre jargon... Ici, c'est pas rar' y en a plein d' c'tte coterie ! D'puis un' semaine la Jeannette a n' lâch' pus de s'afficher avec que c' l' autr' qu'est avec ! Cell' là, chang'ment d' décor, c'est une espionne. Si qu' ça s'rait encor' la guerr', sûr qu'ell' irait tutoyer l' poteau comm' la Mata-Hari. Parait qu'ell' était au mieux avec les ennemis et qu'a leur z'a r'filé des plans qu'ell' chauffait à des galonnés d' chez nous. Y aurait eu plein d' tués par sa faute. On la gob' pas icigo la Germaine ! Avant



La cour d'entrée de l'établissement pénitentiaire. (H. M.)

qu'a fass' c' sal' boulot-là, ell' montrait l' piano aux mômes, histoire' sans dout' de s' dégourgir les phalanges !

M'étant insensiblement rapprochée de ce singulier couple, je pus examiner les deux femmes à loisir. La plus grande, souple et onduleuse dans sa démarche, montrait un visage si pâle qu'il inquiétait. Les yeux grands et noirs, quoique un peu fuyants, étaient beaux. La bouche maquillée à l'excès s'ouvrait sur des dents toutes petites et très blanches. Deux fossettes aux joues atténuait ce qu'il y avait de tragique dans le masque. En fouillant ma mémoire, je me souvins des détails que les journaux avaient relatés, lors de son arrestation, de celle de son mari et de celle de la vieille maîtresse avec qui, après son mariage, il avait conservé des relations.

C'était chez la maîtresse que l'on préparait le poison extrait de champignons tout particulièrement vénéneux, et c'était sa femme légitime qui se chargeait de le faire prendre aux assurés ; presque tous fréquentaient en amis la maison. Elle l'offrait, dilué dans des rafraîchissements avec une bonne grâce et un charme élégant incontestables. Ces empoisonnements, qui s'effectuaient par petites doses, étaient admirablement machinés et rapportaient de très gros bénéfices. La vie était belle. Jeanne avait alors connu l'existence dorée des heureux de la terre. Ses nuits à Montmartre, que Montparnasse n'avait pas encore détrônée, dans les plus somptueux établissements dont le personnel était soumis à ses caprices les plus fantasques, étaient féériques.

La fête fut courte. Brusquement, ce fut l'arrestation, la chute, l'effondrement !

En prison, elle apprit que son mari n'avait jamais cessé d'entretenir des rapports avec la femme qui partageait sa vie avant le mariage. Elle vit rouge et, la rage au cœur, avoua tout. Pour sa défense, elle invoqua son jeune âge, — vingt-deux ans — son inexpérience et, surtout, l'influence magnétique qu'exerçait sur elle son époux.

Elle n'en fut pas moins condamnée, quelques mois après son entrée en prison, à la peine des travaux forcés à perpétuité. Son mari mourut à la Santé, et la vieille maîtresse « s'en tira » avec vingt années de travaux forcés.

Quand ces deux femmes, la maîtresse et l'épouse, avaient été amenées à Saint-Lazare, de même qu'on l'avait fait pour M^{me} S... et sa fille, on les avait séparées, mais, cette fois-ci, ce fut la vieille compagne aux sens rassis, aux mœurs tranquilles et normales qui fut mise aux « filles » et la femme légitime dépravée et vicieuse qui fut placée aux femmes « honnêtes », suivant la logique habituelle des décisions administratives !

La femme qui tenait Jeanne par la taille n'était pas jolie. Des traits vulgaires dans un visage trop rond ; les lèvres fortes et épaisses révélaient des appétits grossiers et une sensualité excessive ; les yeux bruns, surmontés de sourcils en accents circonflexes, lui donnaient un air effaré franchement antipathique. Quand elle comparut devant le Conseil de guerre, elle fut condamnée à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

Pendant que ma compagne me racontait dans son argot coloré, avec force détails croustillants, les amours scandaleuses de

ces deux détenues et m'affirmait qu'avant peu je serais à même de constater de visu tout ce qu'elle me disait, la promenade s'achevait, et l'une des religieuses frappant dans ses mains criait : « En silence... et en rangs !... »

C'est le commandement unique : que ce soit pour sortir, pour rentrer, pour défilé.

On nous fit grimper l'escalier jusqu'au premier étage et réintégrer l'atelier dans lequel nous restâmes assises jusqu'à six heures du soir, heure à laquelle toutes les prisonnières rentrent dans leurs cellules et doivent se coucher.

Une grande lassitude m'anéantissait et, sans force, veule, déprimée, je n'avais même plus l'envie de regarder autour de moi. J'étais dans la situation du naufragé qui, se sachant perdu, se rend compte qu'il est inutile de lutter. Tout s'assombrissait. Le souvenir de mon mari et de ma fille accapara mon cerveau ; une angoisse indicible étreignit mon cœur et mille points d'interrogation surgirent... Que faisait mon enfant ? Qui s'en occupait ?... Mon foyer à l'abandon... qu'en advenait-il ? Et nos amis ? Et moi, dans cet infâme milieu où toutes les tares de l'humanité semblaient s'être donné rendez-vous... En sortirais-je jamais ? De quoi demain serait-il fait ? M'apporterait-il le réconfort d'une lettre ? Je n'osais l'espérer, et cependant toutes mes pensées aboutissaient à cet unique désir !

Absorbée dans mes lamentables méditations, je n'entendis pas la fille de service au « guichet » qui avait crié mon nom. Sœur Georgina, étonnée que personne ne répondît, apostropha les nouvelles venues parmi lesquelles devrait vraisemblablement se trouver la prisonnière que l'on réclamait. Cette fois, j'entendis... et, me levant d'un bond, je me précipitai, très troublée. Que me voulait-on ?... On me fit descendre au greffe, où un gardien me dit :

— C'est bien vous R... ? Voilà ce qu'on vient d'apporter pour vous. Allez.

La porte refermée, je remontai lentement. Je tenais, serrés dans mes mains, quelques objets de toilette et du linge, que m'avait apportée une amie affectueuse et dévouée...

Le bien que me fit l'arrivée de ce petit paquet au moment où mon esprit s'enlisait dans le plus sombre désespoir, je ne puis l'exprimer. Je n'étais donc pas seule ; je n'étais donc pas abandonnée ! Une chaude amitié, une affection sincère traversant l'épaisseur des murs, défiant la solidité des serrures, pénétrait jusqu'à moi ! Un regain de courage galvanisa mon cœur... Oui, l'angoissant cauchemar prendrait fin !

Après ces bains ignominieux dans le purin du dépôt et dans les boues pestilentielles de Saint-Lazare, je reverrais la lumière resplendissante de la liberté : je contemplerai encore les visages si tendrement aimés du loyal compagnon de ma vie, de ma jolie fillette et de tous nos amis si chers ! La vie normale recommencerait... Revivifiée, j'entrai dans l'atelier d'un pas plus résolu, le regard plus assuré et le cœur tout palpitant d'espérance.

(A suivre.) JEANNE HUMBERT.

Comment le Docteur Laget a accueilli sa grâce

Le docteur Laget, gracié, pense, au moment de partir pour le bain, que son procès commence à peine.

En juin dernier, le jury de l'Hérault rendait un verdict de mort. Et dans la salle, au milieu de l'émotion intense, plana l'ombre de l'échafaud...

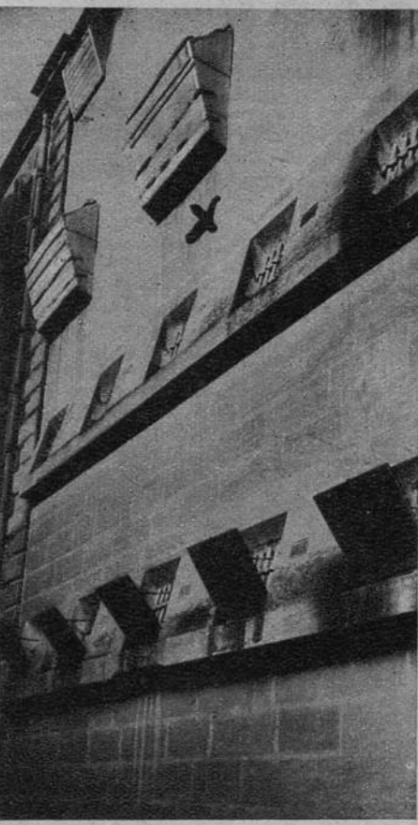
Huit jours durant, au cours des débats qui souvent atteignirent au paroxysme de l'émotion, le docteur Laget eut à répondre d'une terrible accusation : les empoisonnements successifs, par l'arsenic, à Béziers, de ses deux femmes, Suzanne et Sarah Alexandre, et de sa propre sœur Marie-Louise. Seule cette dernière, Marie-Louise Laget, fut, on le sait, sauvée par l'intervention opportune des médecins. A plusieurs années de distance, les deux femmes du docteur désormais célèbre étaient mortes.

Un an et demi, pendant l'instruction pénible d'un drame de famille sur lequel on ne connaîtra probablement jamais la triste vérité, Laget défendit sa tête pied à pied. En huit jours, il la perdit, en huit jours de débats sensationnels, dans l'air ambiant d'une salle d'assises surchauffée, prise d'assaut par la foule curieuse et passionnée. Laget abattu, Laget à bout de souffle, les cheveux en brousaille, un peu hirsute, Laget que perdaient les témoignages ardents, inhumains, il faut le dire, de son beau-frère, de sa sœur, de sa mère, fut condamné à mort.

Dans la cellule où l'on apprit un jour à cet homme dont les pieds étaient enchaînés que son pourvoi en Cassation était rejeté, Laget lisait beaucoup. Balzac et Stendhal. Il fumait... Maintenant, gracié depuis la semaine dernière, il ne peut plus.

Dans la cellule du bagnard.

Laget gracié devait obligatoirement chan-



Vue du chemin de ronde sur lequel donnait la cellule de condamné à mort que vient d'abandonner le docteur Laget. La croix est placée juste au-dessous de la cellule. (H. M.)

ger de cellule, celle spéciale aux condamnés à mort ne lui convenant plus. Il en occupe maintenant une, haute de plafond, nue, sans table, sans chaise, mais avec trois lits, car Laget partage sa demeure avec deux autres condamnés, comme lui bagnards. Il souffre horriblement de cette promiscuité. Une lucarne, située à 2^m,50 de hauteur, laisse passer de faibles et tristes rayons solaires.

Le coucher a lieu à 21 heures, le lever à 6, la gamelle à 9 heures du matin et l'après-midi, à 16 heures, deux fois par jour. Dur régime. Pendant la journée, quelques moments sont consacrés à la promenade monotone, les autres au travail. Laget canne des chaises.

On a souvent comparé, au cours du procès, le docteur Laget à Napoléon III vieillissant, finie cette ressemblance, car, depuis la grâce, Laget a le visage complètement rasé. Fausse aussi la légende qui prétendait que sa vue avait baissé. Il assure qu'il n'en est rien.

Mais lorsqu'on le voit, on est obligé de faire une constatation. Depuis les assises de juin, Laget a grossi... beaucoup. Sous le petit calot genre prussien, dans son veston de bure marron, Laget semble abattu. Une intense lassitude se lit sur son visage...

Une chose qui frappe aussi chez lui, c'est qu'il ne paraît pas se rendre compte de ce que sera pour lui la vie au bain pas plus qu'un être en pleine santé ne peut admettre l'idée de la mort. Il a, sur ce point, l'inconscience normale d'un homme las.

Souffrant de la promiscuité des deux bagnards qui vivent avec lui, Laget regrette beaucoup les gardiens qui lui étaient

spécialement affectés avant la grâce et avec lesquels il plaisantait parfois. Un jour, le gardien lui dit : « Mais, monsieur Laget, vous n'êtes pas mal ici. »

Alors, Laget de répondre : « Voulez-vous qu'on change » et un gros rire d'enfant suivit ces paroles.

Que vous réserve l'avenir ?

S'il est impossible de pénétrer les secrètes pensées d'un quelconque individu, on peut dire avec presque certitude que cet homme qui très souvent pense à ses enfants, qui en parle avec des larmes dans la voix, tient aussi un secret. On le lit sur cette tête glabre, dans ses yeux noirs où l'on découvre une immense mélancolie.

Il proteste toujours de son innocence et il a confiance. Comme lui, un de ses avocats nous a dit : « Le procès Laget ne fait que commencer. »

Et, en effet, après le verdict de mort du jury de l'Hérault, après la grâce du Président de la République, un mystère qui semble impénétrable nous envahit encore...

Ce que nous pouvons dire, c'est que Laget conserve à tous les instants le soutien de ses avocats : M^{me} Merlat et Clément, et leurs secrétaires : M^{me} Bataille et Lidaz, auxquels le bagnard témoigne d'une grande reconnaissance (il leur a fait don, en souvenir, d'une montre, d'une bague, d'une chaîne et d'un portemonnaie en argent) et qu'il sait encore avoir auprès de lui... un jour peut-être.

Car Laget à l'histoire terrible, sur le point de partir pour le bain, n'a toujours pas avoué et persiste à clamer haut son innocence...
PIERRE MONTGOUJOL.

**Prochainement POLICE-MAGAZINE publiera :
LA CHASSE AUX CERCUEILS**

Bloc-Notes de la Semaine



Blanche Sommers était pour Leander G. Stepp, de New-York, une maîtresse coquette. Elle avait reçu de lui 22 000 dollars (550 000 francs) en un mois et avait donné la plus grande partie de cet argent à un Italien, danseur mondain. Leander G. Stepp a étranglé Blanche Sommers avec une cordelière, puis il s'est constitué prisonnier. La photo du dessus représente le criminel entre les policiers. Celle du dessous : la cordelière fatale. (I. P. S.)



L'avocat anglais Henry Flint va demander au ministre de l'Intérieur anglais la grâce de son client Salvage condamné à mort pour avoir tué sa maîtresse. (I. P. S.)



L'espion mystérieux Muraille a été condamné par la 13^e Chambre correctionnelle à trois ans de prison. (R.)



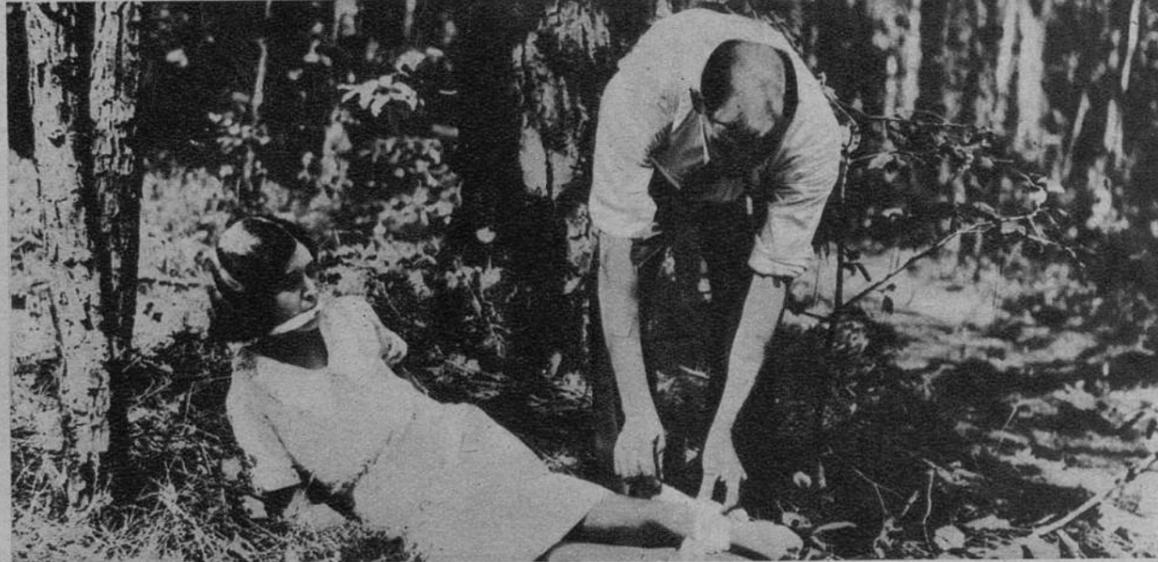
M^{me} Hanau, accompagnée de son avocat, M^e Alfred Dominique, a demandé au tribunal de Commerce de la Seine la résolution de son concordat afin d'obtenir des délais de paiements supplémentaires. (R.)



Des contrebandiers américains avaient eu l'idée de cacher des bouteilles de whisky dans des bidons de térébenthine. Mais la Louis Vagnariol, menuisier à Romainville, battait sa femme lorsque sa fille, s'interposa. Elle reçut un coup de couteau aux reins. Vagnariol a failli être lynché par ses voisins. (R.)



Annie Riley a été trouvée étranglée dans un hôtel de Manchester. On n'a pas retrouvé l'assassin, et une somme importante a été volée à la victime. (I. P. S.)



M^{me} Rommie Carran, d'Atlanta, prétend avoir été assaillie dans un bois par deux hommes qui l'ont bâillonnée et ligotée, puis qui ont tué son mari. Or, la justice soupçonne M^{me} Carran d'avoir menti. Elle a subi un interrogatoire de 31 heures, sans rien avouer. Le shériff Mc Clure, avec la collaboration de sa fille Bessie, s'efforce de reconstituer la scène, telle que l'a racontée M^{me} Carran. (I. N.)

LES MYSTÈRES DU BAGNE

XXV

Évadés de la relègue.

Il est beaucoup plus aisé à un relégué qu'à un transporté de tenter une évasion, étant donnée la liberté plus grande qui lui est laissée.

La nuit surtout, les voyageurs sont nombreux qui filent dans la brousse au rendez-vous qui doit leur assurer la liberté.

Généralement, les relégués entreprennent l'expédition par mer, il leur est, en effet, plus facile d'amasser un peu d'argent qu'à un transporté, puisqu'il leur est loisible de vendre les menus objets qu'ils fabriquent pendant les heures de repos.

Les évasions tentées par ces individus sont, elles aussi, marquées d'actes de cruauté incroyables, telle que celle que nous allons raconter.

Les nommés Rachas, Miraut, Lainé, et Duchateau, relégués du meilleur aloi, étaient tombés d'accord pour convenir que la vie au Venezuela, à Caracas par exemple, serait de beaucoup préférable à celle qu'ils menaient à Saint-Jean-du-Maroni.

Ils décidèrent de tenter l'expédition par mer, et avant toute chose se mirent à faire des comptes. Rachas et Lainé avaient quelque argent, mais le capitaliste de la bande, c'était Miraut. Pour son malheur, il eut le grand tort de le faire voir, et cette imprudence lui coûta la vie. Deux autres relégués se joignirent à la bande, on se procura une pirogue, des vivres, des vêtements, et par une nuit très claire ils remonterent le fleuve.

Sans encombre, ils passèrent devant Saint-Laurent et, au petit jour, se trouvaient à la pointe Galibi, grande lagune de sable à l'embouchure du fleuve Mana.

Fatigués par le voyage de la nuit, ils descendirent à terre pour prendre du repos et tenir conseil. Lainé avait assumé les délicates fonctions d'homme de barre et s'en acquittait à merveille. Il fut donc décidé de lui confier le soin de diriger la pirogue en mer, on lui vota même des félicitations.

— Puisque nous sommes près des Hattes, on pourrait, dit l'un d'eux, attendre au soir et essayer d'y prendre quelques vivres. Cela nous permettrait de ménager ceux que nous avons dans la pirogue, on ne sait jamais ce qui peut nous arriver en mer.

Tout le monde trouva cet avis fort sage et il fut entendu que l'on attendrait la nuit à terre.

Le véritable motif de cette décision n'était pas tant le ravitaillement que l'assassinat de Miraut, depuis longtemps décidé par ses camarades, pour s'emparer de l'argent qu'il leur avait si imprudemment exhibé.

Ce dernier, loin de se douter du sort qui l'attendait, alla lui-même au-devant de son destin.

Bien mal à propos, il eut une fort malencontreuse idée.

Considérant la figure de ses camarades et passant les mains sur ses joues, il déclara :

— Ça ne fait rien, on est joliment sales, on ne sait pas où on peut échouer, si on se rase on serait un peu plus propres.

— T'as raison, fit Duchateau, sautant d'emblée sur la proposition, on a l'air de brigands. Rien ne nous presse, on a le temps. J'ai tout ce qu'il faut dans ma musette, et ce disant il atteignit dans celle-ci un rasoir, un blaireau, du savon.

— Assieds-toi, fit-il à Miraut.

Sans aucune défaillance, celui-ci obtempéra. Duchateau lui barbouilla consciencieusement la figure de savon, puis repassa son rasoir sur sa ceinture de cuir.

Il rasa comme il faut les joues de son camarade, puis, lui levant la tête, d'un seul coup il lui trancha la gorge.

Sur le cadavre encore chaud, il s'empara de l'argent dissimulé dans la cachette habituelle...

Lainé, effrayé des conséquences que pouvait avoir le crime qui venait d'être commis, prit la fuite et, après bien des avatars, réussit à passer en Guyane hollandaise.

Il avait sur lui quelque argent, mais avait eu la sagesse de ne point s'en vanter. Une fois en territoire hollandais, il acquit un grand (sorte de concession) et y resta à l'abri.

Devant le cadavre de Miraut,



... Puis, lui levant la tête, d'un seul coup il lui trancha la gorge... (Composition de S. Glatzer.)

une bataille s'engagea au sujet du partage de l'argent trouvé; dans la lutte, Rachas reçut un coup de couteau qui l'étendit raide mort sur le terrain.

ce drame sanglant se firent reprendre. Après une assez longue prévention, ils passèrent au tribunal maritime. Ils furent tous acquittés, l'instruction n'ayant pu



Forçats lavant l'or dans la forêt guyanaise. (S. G. P.)

L'expédition était terminée. Lainé, l'homme de barre, ayant pris la fuite, personne ne se sentait capable de conduire la pirogue en mer. Chacun tira de son côté. Les uns après les autres, les acteurs de

établir avec précision la culpabilité des assassins.

Ceux-ci remontèrent à Saint-Jean, mais s'ils avaient échappé à la justice du tribunal maritime, ils n'échappèrent point à



Forçat libéré, vivant de travaux champêtres. Au fond, l'habitation du forçat. (S. G. P.)

celle du bagne. Un à un, on les trouva au matin morts sur leur pliant.

Les poisons de la forêt de Guyane sont sans remède et les disparus avaient laissé des amis vengeurs...

Le relégué Dauphin.

Dauphin, le voyageur infatigable, est lui aussi relégué; à vrai dire, il l'est aussi peu que possible.

Quand il n'est pas en évasion, il séjourne aux locaux disciplinaires de Saint-Laurent où il fait le désespoir du chef des prisons, qui se demande toujours ce qui va lui arriver avec un tel client dans son hôtel.

Dauphin, qui est passé par le bagne avant de venir à la relègue, connaît tout ce qu'un homme peut connaître de la Guyane. Nous donnerons le récit de ses aventures écrites par lui-même. Il n'est pas un sentier, pas un tracé, pas un tour ni un détour qui lui soit étranger.

Mana, gros bourg de la Guyane situé sur le fleuve du même nom, voit souvent passer de nombreux évadés, et cela pour deux raisons : on peut s'y ravitailler, y acheter ou y voler une pirogue.

Dauphin, à chacun de ses voyages, n'avait garde de venir y faire un petit tour. Un jour, il se trouva nez à nez avec les gendarmes qui le connaissaient de vieille date et se hâtèrent de le mettre à l'ombre de la geôle.

Il est bon de dire ici que la geôle de Mana jouit d'une bonne et d'une mauvaise réputation suivant le point de vue auquel on se place. Mauvaise, si on considère le point de vue de l'administration, bonne, si l'on s'en réfère à celui de la catégorie pénale.

Cette fameuse geôle a une drôle de qualité, il suffit d'y enfermer les gens pour constater le lendemain qu'ils ont disparu. C'est une geôle à courants d'air!

Dauphin Joachim fut donc enfermé par les gendarmes dans le fameux local. Fatigué sans doute par ses randonnées, il remit à plus tard les réflexions et les affaires sérieuses, et les projets d'évasion.

Il s'endormit du sommeil du juste, rêvant sans doute de Venezuela, de Colombie, d'Argentine.

Soudain, pendant son sommeil, il sentit une main le tirer par une jambe, tandis qu'une voix l'appela doucement par son surnom : La Tête! La Tête!

Défiant de son naturel, Dauphin ne répondit pas tout d'abord, mais bientôt il reconnut qu'il avait affaire à un camarade comme lui évadé de « la relègue ».

— Qu'est-ce qu'y a ?
Malgré qu'il en ait fait déjà de fortes, Dauphin était quand même un peu étonné de voir un relégué comme lui entrer dans la prison, alors que celle-ci avait été fermée à clef, et ladite clef enfermée elle-même dans le poste des gardiens.

— Y a, lui répondit l'évadé ouvrier de geôle, que je viens te chercher, j'ai une petite « voiture » (pirogue) et si tu veux je t'emmène.

Parbleu qu'il voulait bien, Dauphin! Il ne demandait même que ça. Il avait bien le pied gauche pris dans une manille que traversait la barre de justice, mais ce lui fut un jeu de s'en débarrasser avec l'aide de son acolyte.

Une fois encore, il était libre. Il ne put s'empêcher de demander quelques explications complémentaires à son libérateur.

— Comment qu't'as fait pour venir me trouver ?

— Ben voilà ! Je savais que t'étais là, parce que, quand les gendarmes m'ont amené ici, j'ai entendu les agents parler de toi dans le poste. Alors j'ai calé ma serrure avec un bout de bois, ce qui fait que je pouvais ouvrir ma porte quand je voulais. J'ai roulé les gaffes en prenant une manille trop grande, ça fait que j'ai pas eu de peine à me défermer, puis une fois dehors, j'ai été te chercher.

C'était pas plus dur que ça ! Et tous deux s'en furent gagner la « voiture » dissimulée sous les herbes de la rive.

Au tribunal.

Quand il vole à nouveau, s'évade, commet enfin quelque délit, le relégué n'a pas comme le forçat à en répondre devant le tribunal maritime. Le relégué est un homme libre, juridiquement tout au moins, et comme

tel soumis au droit commun. Il est une seule exception à cette règle, c'est lorsque le relégué qui s'est rendu coupable d'évasion est un libéré du bagne. Son cas est alors jugé par le tribunal maritime, car il était en rupture de la résidence obligatoire, autrement dit en rupture de ban.

Le relégué qui n'est jamais passé par le bagne relève donc de la justice commune pour tous les crimes et délits qu'il peut commettre. Et c'est là chose fort appréciable.

Pour une évasion, un transporté encourt au minimum deux ans de travaux forcés, voire même de réclusion cellulaire s'il est condamné à perpétuité. Le relégué, lui, n'encourt que des pénalités fort anodines ; de huit à quinze jours de prison, pour une première évasion et, suivant qu'il récidive, un, deux, quatre, dix mois de prison.

Près de la rive du Maroni, à l'angle d'une place où s'élève une colonne surmontée d'un buste de la République, se dresse une espèce de grande cabane avec un petit perron abrité d'un auvent.

C'est là, pensez-vous en passant à côté de ce somptueux édifice, quelque remise où un commerçant abrite ses réserves de balata ou de bois de rose. Approchez plus près, et vous apercevrez une grande pancarte mal peinte, c'est l'enseigne de la maison : Tribunal de première instance.

Eh oui, cette espèce de grange, c'est le temple de la Justice à Saint-Laurent. Il y a bien un tribunal tout neuf et digne en tous points de la justice qui y sera rendue, mais il est inutilisable pour cette bonne raison qu'il est à moitié construit seulement et que les travaux sont interrompus.

En attendant des jours meilleurs, il abrite la nuit des chèvres et des libérés qui préfèrent dormir là qu'en plein air.

Mais revenons à l'autre tribunal, au vieux, mais qui, tout vieux qu'il est, a au moins le mérite de fonctionner. Il est sept heures et demie du matin, le soleil commence à se faire sentir. Devant le perron, les uns debout, les autres assis, des individus à mine bizarre sont groupés en tas.

Ce sont des relégués qui, sous la garde d'un agent de police, attendent l'ouverture de l'audience. Pour tuer le temps, certains par habitude chassent les mégots, tandis que d'autres réunis en cercle tirent chacun leur tour une bouffée d'une cigarette qui circule de main en main et de bouche en bouche...

L'audience est ouverte ! annonce l'huissier audencier, en l'espèce un surveillant militaire.

Le tribunal est réduit à sa plus simple expression. Le président fait du cumul. Il est tout seul derrière sa table, il est donc à la fois président et juge, ajoutons, ce qui ne manque pas d'intérêt, que c'est également lui qui fait l'instruction. Il juge et instruit les mêmes affaires !

Le procureur est un sous-chef de bureau de l'administration pénitentiaire ; il a au moins, ainsi, l'avantage de connaître sa clientèle.

En face de lui, le greffier.

— Appelez le nommé Laburthe ! ordonne le président.

— Laburthe ! répète le greffier comme un écho.

Et le dénommé de faire son entrée. Il est vêtu d'un costume d'une couleur indéfinissable, tellement le soleil et la pluie en ont mangé la nuance primitive.

En homme qui connaît son monde et a l'habitude du prétoire, il fait un grand salut au président.

Après lui avoir fait décliner son état civil, le président interroge :

— Vous reconnaissez-vous être évadé du pénitencier de Saint-Jean où vous étiez détenu.

— Oui, monsieur le Président.

— Pourquoi vous êtes-vous évadé ?

— Pour avoir ma liberté.

— Oui, c'est entendu, mais vous aviez un autre motif ?

— Je ne pouvais pas faire le travail qu'on m'imposait.

— Quel travail vous imposait-on ?

— Faire le stère !

— Ah ! bon.

La cause est entendue, quinze jours de prison au nommé Laburthe.

— Bonjean !

— Présent !

Celui-là, c'est un Martiniquais, après Dauphin on peut lui donner la place d'honneur. Il vient répondre de s'être évadé. Encore un qui réjouit de sa présence le chef des prisons. Étant en prévention, Bonjean s'évada en sautant le mur des prisons. Il avait profité de ce que le surveillant de service pendant la promenade était tout simplement allé faire la sieste dans sa chambre !

Mis au courant des faits, le chef de centre, un originaire du pays de Napoléon, se mit à tempêter.

— Qui était de service ? demanda-t-il.

— Vous allez voir ce qu'il va prendre, celui-là !

— C'est le surveillant X..., lui fut-il répondu.



... Ce qui fait que je pouvais ouvrir ma porte quand je voulais. (Composition de S. Glatzer.)

La belle colère du chef de centre tomba instantanément. Il fit même mieux. Lui qui était d'un naturel indolent et qui soupirait pour donner une signature accomplie ce jour-là quelque chose d'inouï : il se mit au travail !

Péniblement, il élabora un long rapport dans lequel il s'efforçait de prouver que la vigilance de son compatriote ne pouvait être suspectée et concluait à sa non-responsabilité.

Belle chose que la solidarité...

Bonjean, récidiviste de l'évasion, attrapa un an de prison.

L'audience se poursuit avec monotonie.

Toujours les mêmes demandes, auxquelles succèdent les mêmes réponses.

Lorsque tous ces relégués sont passés, l'audience civile commence.

Mais cela n'est plus de notre ressort.

Quelques oiseaux rares.

Nous l'avons vu, la relégation constitue un amas de types plus bizarres les uns que les autres.

Nous allons en présenter quelques-uns à nos lecteurs.

Le relégué Borowski ne resta pas longtemps à Saint-Jean, il était trop délicat pour séjourner en un tel milieu. Homme de belles manières, comme beaucoup d'escrocs, il avait le don des langues et parlait surtout fort bien l'anglais. Cela lui servit comme nous le verrons par la suite.

Très politique, Borowski professait cette idée bien arrêtée que l'on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre. Il ne ratait pas une occasion de rencontrer le commandant ou le chef de centre et de leur faire un salut à s'en démancher le bras.

L'autorité est toujours sensible aux marques extérieures de respect, et l'obséquiosité voulue de Borowski ne tarda pas à produire ses effets.

Il travaillait à ses heures, c'est-à-dire fort peu souvent, et finit par en arriver à ses fins.

Avec une permission du commandant, rarement accordée, il est vrai, un relégué peut descendre à Saint-Laurent...

Borowski la sollicita et l'obtint. Il alla trouver le commandant, lui fit un des plus beaux saluts de son répertoire et lui demanda de son air le plus complaisant s'il n'avait point de commissions à faire.

— Mais si, justement, ça tombe bien. Prenez ce panier, vous le porterez à tel de mes collègues à Saint-Laurent, puis aussi cet autre.

Borowski promit de s'acquitter ponctuellement de ces deux missions de confiance.

Le train sifflait pour appeler les voyageurs, il se hâta vers la gare, s'installa et partit satisfait de son succès pour Saint-Laurent.

Arrivé là, le sire ne se pressa point de faire les commissions à lui confiées. Il commença par entrer chez le Chinois dont le magasin se trouve en face des cultures et prit un punch. Cela lui ouvrit les idées.

Tout en sirotant son tafia, Borowski jeta un coup d'œil dans les paniers du commandant : un lapin, des œufs, des gâteaux !

Il y en avait pour de l'argent, oubliez des promesses qu'il avait faites au commandant, Borowski, sourd depuis longtemps à la voix de sa conscience, n'eut pas d'hésitation, il passa de la pensée aux actes. Froidement, il bazarda le contenu des paniers, puis les paniers eux-mêmes !

Comme ça, il n'avait pas besoin de se déranger pour courir chez les destinataires !

La poche garnie et muni d'une permission bien en règle qui permettait de circuler sans crainte en ville jusqu'à quatre heures, Borowski, l'âme sereine, partit au hasard.

Le hasard l'amena jusqu'au fleuve, et là, debout sur la rive, il aperçut, ancrée vers Albina et semblant placée là tout auprès pour lui, Borowski, une goélette battant pavillon américain ! Occasion unique !

Il courut au village où, moyennant finances, avec l'argent provenant de la vente des provisions du commandant, il passa le fleuve et débarqua bientôt à Albina.

Ce lui fut un jeu de découvrir le capitaine de la goélette. Justement il levait l'ancre dans la soirée. Il consentit à prendre Borowski à son bord. Quatre jours après, il débarquait à Trinidad, où il est encore.

Grâce à sa connaissance de l'anglais, il gagne sa vie, il fait le guide pour les touristes passagers des paquebots et en même temps le pisteur pour les grands hôtels.

Ce n'est peut-être pas encore très reluisant, mais cela vaut mieux tout de même que d'être pensionnaire à la relégation !

(A suivre.) JEAN NORMAND.

UNE GLACE QUI NE PORTE JAMAIS MALHEUR

Les jeunes filles pour qui casser une glace est un mauvais présage, les ménagères qui ne peuvent essayer leur vaisselle sans quelques petits malheurs, se réjouiront de cette invention, appelée à leur rendre les plus grands services. Également les automobilistes, que l'emploi des verres incassables dans la plupart des voitures modernes ne parvient pas encore à rassurer.

Il s'agit d'une formule de verre nouveau ni trop opaque ni déformant à l'épreuve des balles de revolver ou de fusil. En principe, il s'agit de protéger, de cette façon simple et pratique, les caissiers de banque, si souvent attaqués, en Amérique, derrière leurs guichets, et qu'une vitre de quelques centimètres d'épaisseur ne saurait garantir.

L'expérience, concluante, a été réalisée de la façon la plus propre à émouvoir et frapper les esprits.

Devant un assez nombreux public, composé de banquiers et d'hommes d'affaires, le démonstrateur, M. Le Hardy, s'est placé derrière une des glaces de son invention, supportée par un châssis de bois plein. Ceci fait, il a prié le policier Thomas Cawbrick, une des « étoiles » de la police de Passaic (New-Jersey), tireur éprouvé, de bien vouloir, à bout portant, le fusiller littéralement. A un mètre de distance, le « patrolman » a tiré vingt-cinq coups de sa carabine réglementaire à balle blindée, et autant du pistolet de 45 en usage dans la police montée. La glace, bien entendu, a été étoilée par les coups de feu ; mais elle ne s'est pas brisée, et aucun des cinquante



projectiles ne l'a traversée. Pendant toute cette pérorade, qui a duré près de dix minutes, M. Le Hardy est resté fort calme. « Il souriait de façon confidentielle », ont affirmé les personnes présentes. Encore que, sur notre document, il semble plutôt avoir hâte que ce soit fini.

L'expérience a eu lieu à Clifton, cité américaine de l'État de New-Jersey. Le gouverneur — qui était présent — a pris aussitôt des mesures pour équiper toutes les autos de la police des nouvelles glaces, qui ne coûtent pas sensiblement plus cher que les anciennes, et présentent aussi cet avantage, au cas d'accident, de ne pas blesser les occupants de la voiture.

M. Le Hardy espère que sa glace imperforable sera adoptée dans toutes les banques du monde, et que rapidement les camionnettes, autos officielles, trains, qui par nature et destination sont exposés à être attaqués, en seront également munis.

Il rêve également d'un engin de guerre, analogue à un tank, qui serait fait d'un seul bloc de ce verre spécial, dont la composition, on le devine, reste rigoureusement secrète...

On voit aussi quel avantage énorme des policiers pourraient avoir à se servir de boucliers transparents pour effectuer le siège d'un repaire de bandits, et quelle serait leur sécurité, faite avant toute chose de protection et visibilité conjuguées.

Il est indéniable que la découverte de M. Le Hardy ouvre un champ très large aux applications pratiques, dans l'ordre criminel principalement.



Une armée de policiers veille attentivement. Après avoir reçu les dernières instructions, les gardiens prennent possession de l'immense cité.

Nuit et jour, la police veille sur les trésors rassemblés et sur la sécurité des visiteurs.

Un incendie vient-il à se déclarer dans l'Exposition coloniale, tout de suite on



Cinquante-deux avertisseurs de police et d'incendie sont disséminés.

parle de crimes effroyables, de vengeances épouvantables. La rumeur publique accuse à tort et à travers, cherchant des responsabilités, cherchant la faute des hommes où la fatalité seule peut être mise en cause.

Après l'incendie du pavillon des Indes néerlandaises, une enquête sévère fut menée, elle établit que le sinistre ne pouvait être dû à la malveillance. Les langues ne s'arrêtèrent pas, il y a des gens toujours bien renseignés qui prétendent toujours savoir ce que l'on cache, en haut lieu, au Français moyen.

Les histoires les plus abracadabrantes furent alors colportées.

Le succès trop éclatant de l'Exposition coloniale avait soulevé des haines terribles des ennemis de notre grande œuvre colonisatrice bien décidés à saboter la grandiose manifestation de la Porte Dorée. Sous le manteau, on chuchote qu'un incendie mystérieux avait éclaté dans un pavillon pendant les travaux de construction et qu'un parti révolutionnaire d'Extrême-Orient avait fait installer, dans le Temple d'Angkor reconstitué, une machine infernale qui devait faire sauter l'édifice le jour de son inauguration par le Président de la République.

Fort heureusement pour M. Doumergue, la police de l'exposition était bien faite et on put déjouer à temps le plan criminel.

Pure fantaisie, folles hypothèses. Dans tout cela, il n'y a qu'une chose d'exacte, c'est que la police de l'exposition est à la hauteur de sa tâche, et c'est ce qui importe.

avenues, roulent silencieusement, dans l'ombre, tout le long des clôtures. Les petites voitures classiques de la Préfecture de police sillonnent toute l'exposition avec leur cargaison de gardiens sur le qui-vive.

Aux carrefours, d'autres agents montent la garde, relevés de temps à autre par des collègues descendus d'un autocar.

Près de la section tunisienne, des gendarmes venus de Tunis s'adossent aux légers bâtiments de stuc; auprès des bassins marocains, des spahis devisent tranquillement tout à la tâche de garde qu'on leur a assignée. De-ci de-là, un dolman écarlate apparaît, un képi aux galons dorés.

De temps en temps, un coup de sifflet déchire l'air: c'est un gardien qui vient de découvrir un paisible poivrot endormi dans un taillis; un rugissement se fait entendre: un lion brusquement tiré de son sommeil s'éveille en protestant. Et c'est tout, les nuits de l'exposition sont calmes.

Autour des barrières, à l'extérieur,



Il a fallu tout prévoir. Tout a été prévu. Agents, inspecteurs, brigadiers, brigadiers-chefs, ont une tâche difficile et délicate à remplir.



Tout le service policier de l'Exposition est placé sous la direction de M. Faralicq, commissaire divisionnaire.

La nuit à l'Exposition.

Lorsque les diffuseurs ont perdu la voix; lorsque les orgues électriques du parc d'attractions se sont tués; lorsque les « tam-tam » ont réintégré leurs housses; lorsque les projecteurs se sont éteints; lorsque les fontaines lumineuses sont enfermées dans leurs boîtes d'acier et de béton; lorsque, un à un, les palais, les stands et les souks ont clos leurs portes; lorsque les derniers visiteurs ont franchi le seuil de la grande cité coloniale, les services de défense et de protection de l'exposition prennent possession de l'immense ville endormie. Endormie apparemment, car, dans toutes les allées, dans les pavillons, dans les buissons, une armée de policiers, de gardes, de vigiles, de soldats, veille attentivement.

Des attentats nocturnes étant seulement à redouter, on a intensifié la surveillance dans le bois de Vincennes.

Toute la nuit, des patrouilles de Sénégalais, baïonnette au canon, arpentent les allées.

Autour du temple d'Angkor, des miliciens annamites, le fusil sur l'épaule, prêts à faire feu à la moindre alerte, montent une garde vigilante.

Des agents cyclistes parcourent les

le long des balustrades, sous les grands arbres du bois de Vincennes qui frissonnent sous le vent frais des nuits glaciales d'un triste été.

Tout ce service de protection est placé sous la direction de M. Faralicq, commissaire divisionnaire et président de l'association sportive de la Préfecture de police, et de M. Leriche, commissaire de police, ancien commissaire du quartier de Bel Air, qui connaît bien tout ce coin de Paris.

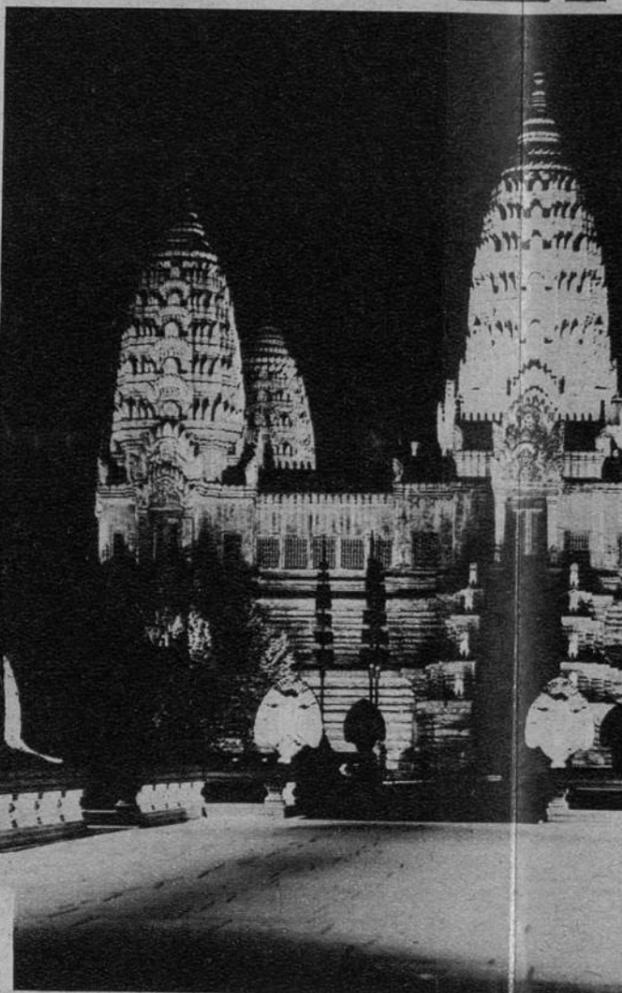
M. Faralicq a bien voulu nous faire connaître comment il avait organisé le service policier nocturne de l'exposition coloniale:

— Pendant toute la nuit, des groupes d'agents à pied stationnent à tous les carrefours. Entre ces « flots de défense », des gardiens cyclistes établissent une liaison constante.

En plus de ce service apparent, des gardiens en bourgeois circulent constamment et surveillent les points les plus délicats.

Toutes les deux heures, à partir de la fermeture des pavillons, neuf équipes de garde composées d'un

A L'OM DU TEN



D'ANG



Et reliés avec le commissariat central, qui est tenu immédiatement au courant des moindres faits.

agents cyclistes et voitures automobiles exercent leur surveillance. La garde veille

Ils sont en contact permanent avec le commissariat central, le post

arbres du
vent frais
cé sous la
sionnaire et
Préfecture
de police,
r, qui con-
e connaître
olicier noc-
d'agents à
Entre ces
établissent
es gardiens
surveillent
fermeture
posées d'un

agent, d'un gardien du service spécial de l'exposition et d'un pompier, font, chacune dans son secteur, une ronde très sérieuse. Ils vérifient les appareils électriques, examinent les bouches d'arrosage, se font ouvrir les pavillons, visitent l'intérieur.

• Ajoutez à mes équipes celles des gardes spéciaux affectés à chaque construction, les vigiles des compagnies privées, les inspecteurs des compagnies d'assurances, les soldats, et vous pourrez constater que la police nocturne est soigneusement assurée. Tous ces services sont en liaison étroite, chose rare qui mérite d'être signalée. Et n'oubliez pas que des brigadiers-chefs sur lesquels je peux compter contrôlent sévèrement ces rondes en parcourant eux-mêmes, en voiturette, tous les secteurs de surveillance.

• Ils sont en contact permanent avec le commissariat central et le poste central des pompiers, qui peuvent d'ailleurs être alertés aussi bien la nuit que le jour par cinquante-deux avertisseurs de police et d'incendie disséminés dans toute l'exposition.

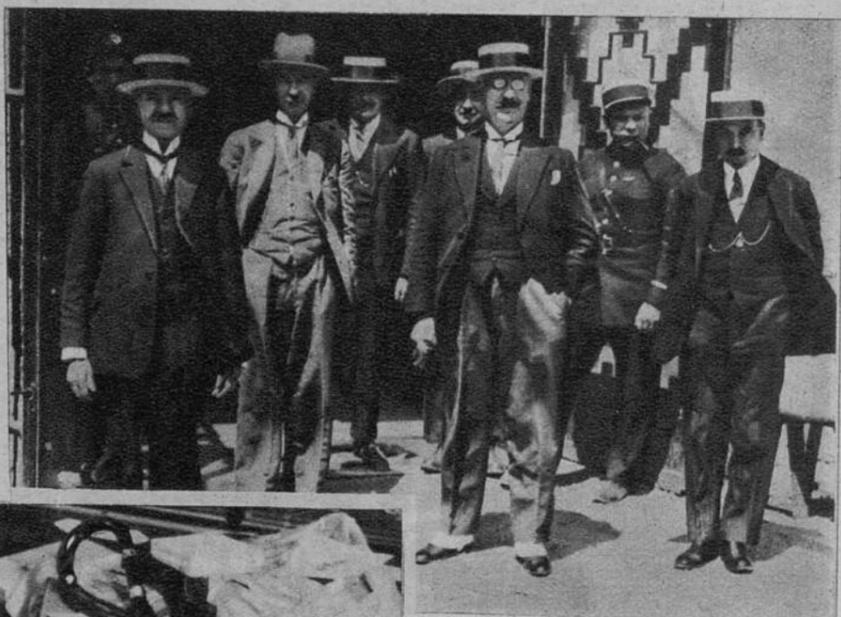
« Il est, pour ainsi dire, impossible à un individu mal intentionné de se dissimuler à l'intérieur de l'immense cité coloniale.

La surveillance diurne.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la surveillance policière est beaucoup plus complexe dans la journée, pendant les heures d'ouverture de l'immense parc qui reçoit quotidiennement des centaines de milliers de visiteurs.

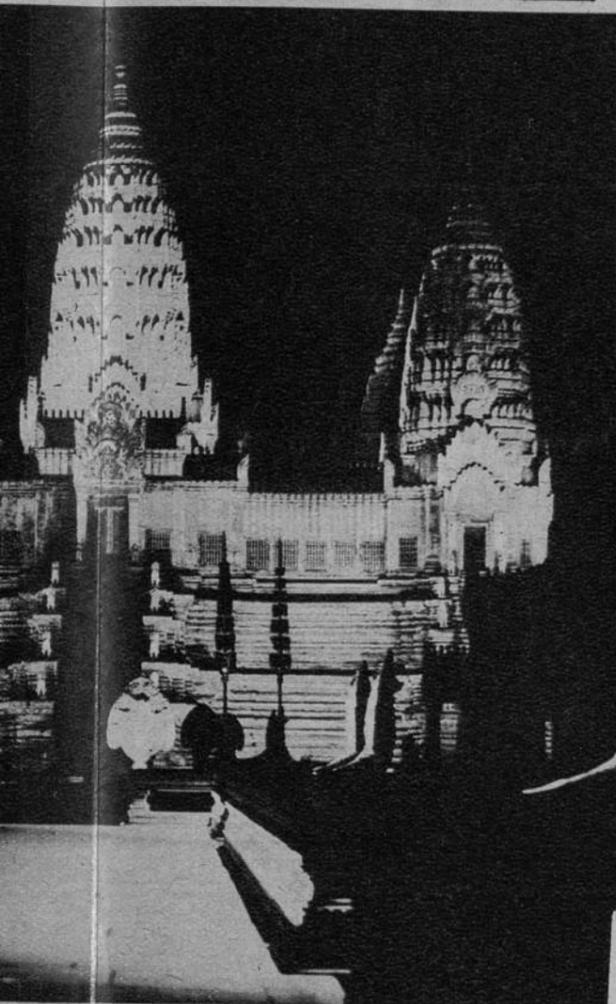
Pour régler la circulation des voitures et des piétons, il a fallu prendre des mesures; il a fallu aussi, pour les exposants, prévoir une quantité de détails pour faire respecter l'ordre et assurer la tenue de cette vaste cité dont l'importance dépasse de beaucoup celle de nombreux chefs-lieux de départements français. Tout était à faire, tout a été fait pour donner satisfaction aux exposants, aux visiteurs.

Tous les malfaiteurs, toutes les vendeuses d'amour sont à l'affût des grandes mani-



M. Faralicy et ses collaborateurs chargés de veiller sur les trésors rassemblés à Vincennes.

OMBRE TEMPLE



IGKOR



Commissariat central, le poste central des pompiers et le poste médical.



Les objets les plus hétéroclites s'amoncellent au commissariat central.



M. Leriche, commissaire central de l'Exposition.

d'opérer avec le maximum de profit. Pour lutter contre cette engeance, il a fallu mettre au point une police discrète afin que les visiteurs n'aillent ensuite répétant à l'envi, que la capitale française est un coupe-gorge et l'exposition une foire... d'empoigne.

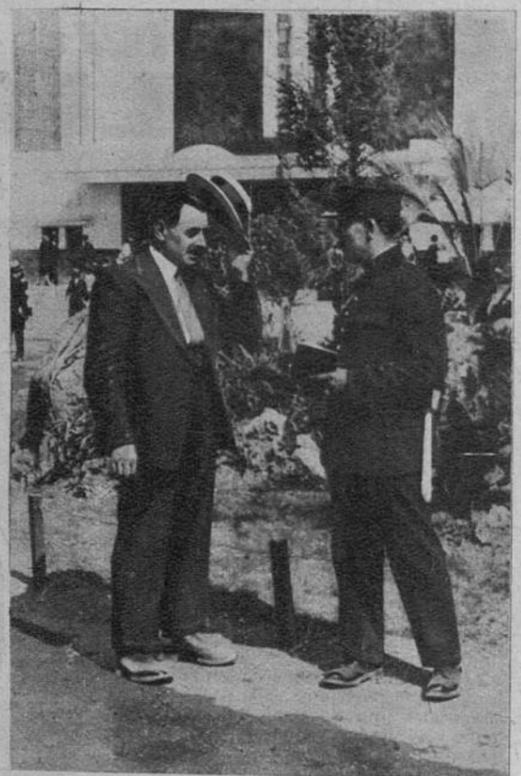
Les meilleurs inspecteurs de la police judiciaire furent mis à la disposition de M. Leriche pour dépister MM. les pickpockets. Pendant les premiers jours de l'exposition, les « tireurs » opérèrent, ils furent vite repérés et mis hors d'état de nuire. Une quarantaine d'entre eux ont été arrêtés, en trois semaines, et cela donna à réfléchir à ceux qui s'approprièrent à s'approprier les porte-monnaie et les portefeuilles des promeneurs de Vincennes.

La brigade mondaine de M. Priolet donne à fond elle aussi. Elle dépiste les décocheuses d'oeillades trop provocantes, les frôleuses prometteuses et épure les trottoirs et les allées des effrontées péripatéticiennes.

Evidemment, on trouve encore à l'Exposition des pickpockets et des marchandes d'amour, ces deux espèces fleurissent partout, mais on les neutralise fort aisément, sans bruit sans attirer l'attention de personne. La police agit avec tact et doigté, et les visiteurs qui voient partir une jeune femme trop fardée accompagnée

de deux chevaliers servants ne se doutent pas le moins du monde qu'il s'agit d'une hétéra surprise en train « d'allumer » un brave provincial; et que le monsieur fort élégant qui l'accompagne est un « tireur » arrêté en plein travail.

Il faut aussi réprimer l'activité des mendiants, interdire les agissements de certains



Les agents interprètes guident les visiteurs étrangers dans le dédale des allées.



La brigade mondaine dépista les dispensatrices de joies qui ne sont pas exclusivement coloniales.

festations, ces cérémonies importantes qui attirent la foule et leur permettent

camelots qui, sous couvert de vendre des guides, offrent des ouvrages d'un genre spécial et des cartes transparentes.

On doit non seulement défendre le public mais aussi le renseigner. On a prévu à cet effet des agents interprètes qui guident les visiteurs étrangers dans le dédale des allées, du Maroc à la Cochinchine et de l'Afrique équatoriale au repaire des lions.

Mais la tâche de la police ne s'arrête pas là. Il lui incombe encore d'apporter son aide au service médical, à la sauvegarde du bois de Vincennes et des plantations, défendre les palmiers, les beautés accumulées contre les « vandales » amateurs de souvenirs, et modérer un peu le négoce des marchands de billets à rabais qui vont pour augmenter leurs bénéfices jusqu'à fabriquer des faux tickets.

Rien n'a été négligé, tout fonctionne à merveille depuis le service apparent en uniforme jusqu'à la police discrète, en passant par les différents services administratifs sans oublier celui des objets trouvés. C'est extraordinaire ce que l'on peut perdre de choses à l'exposition coloniale. Chaque soir, dans une salle du commissariat central, les objets les plus hétéroclites s'amoncellent; on trouve de tout: des valises, des lampions, des sacs, des sacs, des cannes, des parapluies, jusqu'à des vestons.

L'Exposition coloniale de Vincennes, qui connaît la grande vogue, doit une partie de son succès à la parfaite organisation de la police parisienne et au zèle attentif de ses agents.

JEAN CARON.



Les avocats et leurs condamnés à mort

M. LUCIEN LEDUC

nous raconte
les derniers moments
de **LIABEUF**
le tueur d'agents

Jamais exécution d'assassin ne donna lieu à d'aussi véhémentes manifestations que celle de Liabeuf. Le cordonnier aux brassards à clous, le tueur d'agents, fut « un cas » qui souleva dans certains milieux une vague profonde de protestations ; la presse s'en empara ; des meetings s'organisèrent où l'on vit des hommes politiques tels que Jaurès prendre la parole, et certains trouvèrent ce prétexte pour tenter d'instruire le procès de la police elle-même.

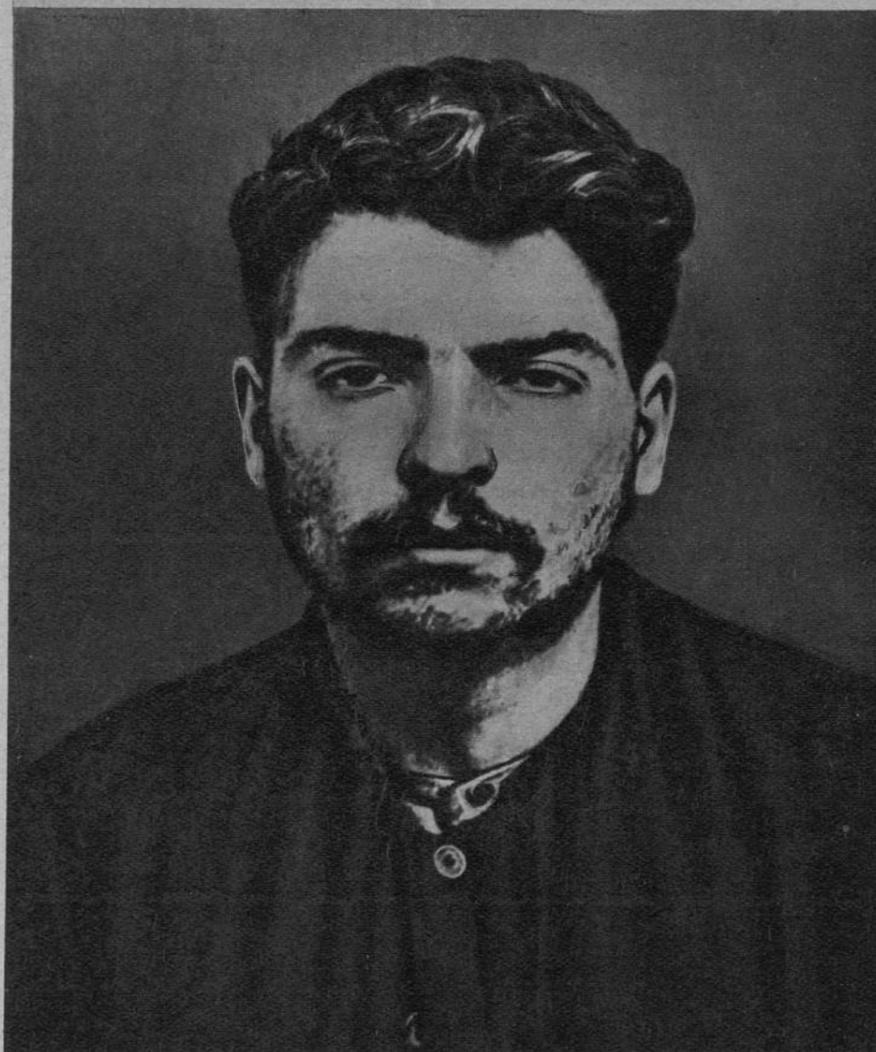
A vrai dire, le cas Liabeuf est complexe. Certes cet homme a tué et, circonstance aggravante, un représentant de l'autorité. Mais s'il est exact — et de nombreux documents en apportent la preuve troublante — que ce crime fut la conséquence d'une première condamnation injustifiée, il apparaît moins révoltant et même comme la suite tragique, inéluctable d'une erreur judiciaire.

Liabeuf était ouvrier cordonnier. Avant le régiment, entraîné par de mauvais camarades plus âgés que lui, il commit deux vols et fut condamné à la prison. Cette peine, bien que sa culpabilité fût très atténuée, il l'accepta comme méritée. Mais ce qu'il n'admit jamais, et ce qui fut la cause du terrible drame, ce fut d'être accusé, sur le rapport des deux agents Vors et Maugras, d'être un souteneur et d'être condamné pour ce fait, le 14 août 1909, à trois mois de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et cent francs d'amende. Désormais, Liabeuf ne cessera de s'insurger contre une telle accusation et jusqu'au pied même de l'échafaud fera entendre un ultime cri de protestation.

M. Lucien Leduc, un de nos plus grands avocats d'assises d'avant guerre, qui fut le défenseur ardent et convaincu de Liabeuf, se livra à une enquête sur l'accusation portée à ce moment par les agents des mœurs contre son client. Il acquit la preuve qu'elle n'était pas fondée ; Liabeuf n'avait pas été défendu : l'avocat désigné d'office s'était désintéressé du prétendu souteneur au point de ne même pas se présenter à l'audience. Toute l'origine de la tuerie de la rue Aubry-le-Boucher qui devait se dérouler exactement six mois plus tard est là.

Le crime de Liabeuf fut prémédité, réfléchi, mûri. Il voulait se venger, et cet ouvrier qui, jusqu'ici, avait donné toute satisfaction à ses patrons commit des négligences dans sa besogne : il était en proie à l'idée fixe de la vengeance. D'autre part, l'interdiction de séjour qui l'éloignait de Paris, de ses fréquentations, lui était insupportable. Il revint donc dans la capitale, fut repéré et condamné à un mois de prison pour cette infraction. Sa rancune ne fait que croître ; c'est à présent une véritable rage qui le pousse à exercer des représailles contre ceux qui, après lui avoir infligé une peine infamante, le traquent sans merci.

Après une courte absence, il regagne Paris. Sous un faux nom, il s'embauche chez



Liabeuf, l'assassin aux bracelets hérissés de pointes. (R.)

un patron cordonnier, et c'est dans cet atelier qu'il fabrique ses fameux brassards à clous qui, ajustés à ses bras, sous les manches, doivent le rendre imprenable.

— Qu'est-ce que tu fais là ? lui demandent ses camarades.

— C'est pour carder les matelats, répond-il.

Ce travail lui demande quinze jours. Durant ce temps, il donne un tranchet à aliguler en recommandant d'en soigner tout particulièrement l'affutage. Il achète

un revolver au marché de Bicêtre. Le voilà armé et prêt à agir.

Le 8 janvier 1910, Liabeuf, muni de ses brassards et de ses armes, se met à la recherche des agents Vors et Maugras ; il compte les rencontrer dans le IV^e arrondissement, où ils sont

C'était là les surnoms des agents Vors et Maugras.

On voit, par ce détail, que Liabeuf ne voulait pas tuer n'importe quel agent, mais bien ceux qui l'avaient fait condamner. Il voulut même éviter les deux inspecteurs et, sachant que ceux-ci étaient postés rue Quincampoix, il décida de passer par la



En haut, à gauche : les armes dont se servit Liabeuf. À droite : l'escalier où fut commis le crime et où Liabeuf se dissimula.

rue Saint-Martin. Mais, à peine avait-il fait quelques pas hors du débit, qu'il se sentit poursuivi : c'était « Bouledogue » et « Perroquet ». Le cordonnier se retourna brusquement et les attendit de pied ferme. Un des inspecteurs voulut l'appréhender, mais lâcha prise aussitôt : il s'était piqué aux pointes des brassards. Liabeuf lui décoche un coup de crosse de revolver. L'autre policier appelle au secours. Des gardiens de la paix accourent, sabre au clair. Cerné, Liabeuf tire son tranchet et en frappe les agents. Après s'être dégagé momentanément, le cordonnier est acculé dans une petite impasse du 4 de la rue Aubry-le-Boucher ; son tranchet lui tombe des mains. C'est alors qu'il prend son revolver et presse deux fois la gachette : un inspecteur tombe frappé à mort ; d'autres agents, atteints par le forcené, sont plus ou moins grièvement blessés.

Devant les Assises, Liabeuf se montra hargneux et violent. Il ne nia pas la préméditation et n'essaya pas d'apitoyer le jury par un faux repentir ; il revendiqua son acte, avoua qu'il avait tué par vengeance, mais il clama à haute voix et à plusieurs reprises qu'il n'était pas un souteneur. Il fut condamné à mort.

M. Lucien Leduc voulut lui faire signer son recours en grâce. Il s'y refusa par la lettre suivante que l'éminent avocat nous a communiquée :

La Santé, 4 juin 1910.

Cher Maître,

Après avoir bien réfléchi à tout ce que vous m'avez dit à votre dernière visite, je me suis décidé à ceci : c'est que je me refuse une fois pour toutes à signer mon recours en grâce, car si je signais, cela ne serait-il pas en quelque sorte comme si je demandais pardon de l'acte que j'ai commis, et à mes yeux cela serait déchoir vis-à-vis de ceux qui ont causé ma perte, de ces agents sans aveux qui, profitant de ce qu'ils sont assermentés, m'ont accusé lâchement et fausement, sachant que je ne pourrais pas lutter à armes égales avec eux et n'ont pas eu la franchise de revenir sur leurs fausses et infâmes dépositions qu'ils avaient forgées de toutes pièces pour me perdre.

Comme je vous l'ai dit, je ne demande pas de pardon, tout au plus un peu de pitié de la part des personnes intelligentes et humanitaires qui me comprendront, et soyez persuadé, cher Maître, que malgré tout, ce ne sera ni ma condamnation à mort, ni même mon exécution qui fera que j'aurai été un souteneur.

Recevez, cher Maître, de celui qui reste



Les magistrats étudiant les circonstances du drame, d'après les pièces à conviction.

notre humble et dévoué serviteur, l'assurance de mon plus profond respect.

J. LIABEUF,

Victime de la police des mœurs.

Cependant, M^e Lucien Leduc entreprit avec persévérance les démarches d'usage. Il se rendit auprès de M. Fallières, président de la République ; mais il eut l'impression que le chef de l'Etat avait sa religion faite. D'ailleurs le préfet de police, M. Lépine, ne cachait pas à ses intimes qu'il en faisait une question personnelle : on avait tué un de ses agents ; l'auteur de ce forfait devait expier par la mort.

Pendant ce temps, la presse de gauche menait une vive campagne en faveur de Liabeuf, et un journal, reprenant l'enquête menée autrefois par les agents de la police des mœurs, apportait la preuve que le cordonnier assassin n'était pas un souteneur. A la suite de certains articles virulents, le pamphlétaire Gustave Hervé fut même traduit en justice.

M^e Lucien Leduc ne m'a pas relaté sans émotion les derniers moments de son client Liabeuf. Tout d'abord, il a tenu à m'affirmer qu'il était convaincu que Liabeuf avait été condamné à tort comme souteneur.

— J'avais apporté devant le jury, en faveur de mon client, des documents prouvant les nombreuses erreurs commises par la police des mœurs. D'ailleurs, avant sa condamnation comme souteneur, Liabeuf était un ouvrier ponctuel et laborieux ; tous ses patrons vinrent en témoigner à l'audience ; or, la profession, si l'on peut dire, de souteneur, ne permet pas à l'homme qui l'exerce une telle assiduité à son travail. Certes Liabeuf aimait les filles et ne regardait pas à la qualité de ses fréquentations ; mais il ne reçut jamais d'argent d'une femme. Ce que les agents des mœurs lui reprochaient surtout, c'était « d'être un crâneur », comme ils disaient, et il devait le lui faire payer cher.

M^e Lucien Leduc poursuivit :

— Liabeuf était un garçon sympathique. Victime d'une erreur judiciaire, il n'était pas de ceux qui se courbent sous le joug de la fatalité. La société lui avait causé un tort : il entendait se venger, même au prix de sa vie.

Liabeuf fut exécuté le 1^{er} juillet 1910, boulevard Arago. Durant toute la semaine qui précéda l'aube fatale, j'allais le voir chaque matin dans sa cellule. Celle-ci était tapissée de dessins d'une facture puérile, exécutés par Liabeuf ; dans ces croquis, il s'était représenté armé de ses brassards ; des filles, des souteneurs, des agents des mœurs et M. Lépine, préfet de police, figuraient comme principaux personnages de ces sortes de caricatures.

Liabeuf n'affectionnait que deux personnes au monde, et le répétait : sa mère, une brave femme qui tenait le bar du théâtre de Saint-Etienne, et son avocat. J'avais tenté de lui donner illusion sur son sort ; je lui laissais entrevoir les travaux forcés, mais il hochait la tête :

— Je saurai mourir chiquement, disait-il. Je vous dois bien ça. D'ailleurs, ajoutait-il, poursuivant son idée fixe, si j'étais grâcié, est-ce que ma condamnation de souteneur disparaîtrait ?

C'est à trois heures du matin que Liabeuf fut réveillé pour marcher à l'échafaud. Je me tenais tout près de lui. Il comprit tout de suite ; son visage resta énergique. Il se leva et s'habilla tout seul. Il me regarda, puis me dit :

— Merci.

Liabeuf m'avait exprimé, dans l'éventualité de ses derniers moments, un désir enfantin : il m'avait dit deux jours auparavant :

— Le jour de mon exécution, maître, vous me feriez bien plaisir en m'apportant une tablette de chocolat.

Je n'avais eu garde d'oublier ce souhait. Ma bonne m'avait placé dans ma poche une barre de chocolat au lait. Je la lui offris. Il la prit et se mit à la croquer en me souriant :

— Vous êtes bon... Merci.

Sa toilette terminée, les aides du bourreau voulurent l'entraîner. Très calme, il les arrêta d'un geste.

— Une minute, prononça-t-il d'une voix ferme. J'ai quelque chose à faire.

Il voulait écrire à sa mère. On lui apporta du papier, un porte-plume et de l'encre. Alors, sans que sa main ait le moindre trépidement, il traça, en lettres très nettes, les lignes suivantes :

La Santé, le 1^{er} juillet 1910.

Pauvre maman,

Ma dernière heure étant arrivée, je te laisse cette mèche de cheveux et te demande encore pardon ; mais rassure-toi, je ne suis, par mon crime, qu'une victime de la police des mœurs, et même maintenant que je pars à l'échafaud, je tiens à te dire que ce ne sera pas toujours cela qui fera de moi que j'aurais été un souteneur.

Je termine donc, ma chère maman, en te demandant encore pardon, ainsi qu'au tonton et à mon frère.

Adieu, car je suis pressé. Je te quitte. On m'attend. Je sais que tu pardonneras à ton pauvre enfant, qui est une victime des dépositions mensongères des agents des mœurs.

J. LIABEUF.

Il me remit cette lettre et avec elle quelques dessins sur papier.

— Voici, maître, me dit-il, quelques griffonnages en souvenir de moi.

Liabeuf laissa également, rédigé de sa main, le récit de son crime.

Sa pauvre mère, qui était venue à Paris aux frais d'un comité politique, multipliait en vain les démarches depuis quarante-huit heures, mais, malgré son insistance, n'avait pas été reçue à l'Élysée. La malheureuse femme devait mourir quelques mois plus tard et sa dernière volonté fut d'être enterrée avec les lettres de son fils.

Liabeuf, après avoir croqué le chocolat, avait eu la bouche un peu pâteuse :

— Je voudrais boire, dit-il.

Le gardien-chef, dès ces mots prononcés, se hâta d'aller chercher le rhum traditionnel et en offrit un verre au condamné. Mais celui-ci repoussa l'alcool :



Célestin Deray, le gardien de la paix que Liabeuf blessa mortellement. (W. W.)

La "chambre de la mort" d'une prison Américaine

A Carson-City, dans l'État de Nevada, en Amérique, on a renoncé au système de la chaise électrique pour les condamnés à mort. Nul n'ignore toutes les controverses qui se sont élevées au sujet de ce mode d'exécution. Certains médecins affirment que le condamné ne ressent rien ; d'autres qu'il souffre un terrible martyre.

Dans la prison moderne dont nous publions une photographie, on se sert de gaz asphyxiants pour expédier le criminel *ad patres*. C'est à l'intérieur de cette construction basse, en pierres de taille, aux fenêtres soigneusement grillées, qu'a lieu l'opération. Le condamné, extrait de sa cellule, est amené dans la pièce dont l'on voit, à droite, les deux fenêtres jumelles et qu'un rideau de fer permet d'obscure totalement. Dans l'obscurité absolue, l'homme est alors laissé seul ; il est courant qu'à ce moment-là, il se mette à pousser des cris épouvantables, qui ne laissent point que d'impressionner les autres détenus. Mais déjà des pompes puissantes expédient à l'intérieur de la pièce funèbre des flots de gaz empoisonnés. L'homme chancelle, porte les mains à sa gorge, fait trois pas et tombe, foudroyé. Quand la mort a fait son œuvre, ce que constatent les médecins de la prison munis d'un masque, on ouvre les fenêtres pour permettre aux vapeurs mortelles de s'échapper. Mais il est arrivé que, dans leurs cellules, les jours de vent contraire, des prisonniers aient été incommodés. Et l'on songe à reconstruire ailleurs la chambre de la mort, encore que ce soit par le fait seul d'une illusion d'optique que le bâtiment de l'arrière-plan semble, sur notre photographie, la toucher. En réalité, il y a entre les deux constructions un espace et un couloir de près de 20 mètres de large ; et le sinistre « réduit de la dernière chance » est totalement isolé.

Une trentaine de condamnés, déjà, ont

franchi ce seuil redoutable, d'où l'on ne sort plus que couché dans un cercueil de bois blanc. Leurs réactions de terreur ont paru, aux médecins qui les accompagnaient, infiniment plus violentes que s'il s'était agi de la chaise électrique, vers laquelle nombre de bandits (comme on a pu le voir dans l'*Assommoir*, film qui retrace de façon scrupuleuse et réaliste les phases du châtiement suprême aux États-Unis) marchent d'un pas assuré, en fumant une cigarette et plaisantant avec les gardiens. L'impression de solitude de l'homme abandonné, quelques secondes, entre les quatre murs de la chambre fatale, de la chambre aux gaz, est, paraît-il, pour ainsi dire impossible à supporter. Le médecin de la prison estime que des criminels endurcis en sont devenus subitement fous, tant leurs hurlements n'avaient plus rien d'humain ! De même, on cite des cas où, pour faire franchir au condamné cette porte grillée que l'on voit au premier plan, il a fallu plus d'une dizaine de gardiens, associant leurs efforts pour jeter en avant celui qui leur opposait, malgré ses liens, la résistance la plus désespérée et la plus vaine qui se puisse concevoir.

En dépit de ces « horribles détails », l'État de Nevada est fermement décidé à conserver ce mode d'exécution, en raison de son infailibilité et de son caractère foudroyant. Dès que le condamné a respiré les gaz mortels, il perd connaissance ; il suffit de le laisser trois minutes en tout dans l'atmosphère empoisonnée pour être sûr qu'il a expié ses forfaits et payé sa dette.

D'ailleurs, il est juste d'ajouter que, depuis que la « Gas House » a remplacé le sinistre fauteuil aux électrodes, la criminalité dans l'État de Nevada a singulièrement baissé, la crainte du châtiement — surtout du châtiement suprême — n'étant point autre chose qu'une forme de la sagesse...



— J'ai commis mon crime de sang-froid, dit-il. Je veux aller chercher la mort de sang-froid.

Il n'accepta qu'un peu d'eau.

Sa cellule était située au quartier haut, c'est-à-dire l'étage supérieur du bâtiment. C'est d'un pas énergique, sans montrer la moindre faiblesse, le regard droit, qu'il descendit l'escalier pour se rendre au local du rez-de-chaussée où l'exécuteur des hautes œuvres procéda à la toilette sinistre. Au cours de cette opération, il garda la même attitude calme.

Selon l'habitude, il était étroitement ligotté. Me désignant de l'œil ses entraves, il me dit en souriant :

— On croirait que je viens de faire la course Paris-Bordeaux !

Je ne saisis pas tout d'abord ses paroles ; par la suite, j'en compris le sens : Liabeuf, par cette expression pittoresque, entendait indiquer que, tel un coureur cycliste après une rude randonnée, il ne pouvait remuer ni bras ni jambes.

L'aumônier lui offrit le secours de la religion ; il refusa très poliment :

— Pas la peine, merci, monsieur l'aumônier.

Avant de franchir la porte de la prison, il se tourna vers moi :

— Faites bien mes amitiés à votre secrétaire, M^e Paul Castel ; il a été si gentil pour moi.

Il monta dans le fourgon sans être aidé. Quelques secondes après, il en redescendit : la guillotine se dressait devant lui, à quelques mètres. Il la regarda carrément. Ces paroles jaillirent alors de ses lèvres :

— Ce n'est pas mon exécution qui fera de moi un souteneur, non, répéta-t-il avec force, ce n'est pas mon exécution qui fera de moi un souteneur.

Et il avança sans trembler vers le coupe-ret.

Des forces de police inusitées assuraient le service d'ordre.

ANDRÉ CHARPENTIER.

L'Avion de la Préfecture

Les jours de manifestations, 1^{er} mai, 1^{er} août et autres tentatives de démonstration organisées par les groupements extrémistes, un avion argenté survole Paris, surveillant attentivement les rassemblements de manifestants dans les rues de la capitale.

C'est l'œil de la Préfecture de police qui se tient constamment en liaison radiotéléphonique avec les services de la police municipale. C'est l'avion de la Préfecture.

Tout au moins on le croit, car en réalité cet avion n'appartient pas à la Préfecture. C'est tout simplement un avion militaire du Bourget qui est mis, ces jours-là, à la disposition de M. Chiappe.

Et, une fois, un photographe d'un grand journal faisant une enquête sur la police parisienne vint demander à la Préfecture, l'autorisation de photographier l'appareil. On éconduisit gentiment le chevalier de la plaque sensible en faisant valoir des prétextes empreints d'un certain mystère.

M. Chiappe aurait été fort embarrassé de présenter « son » avion. Il est vrai qu'il aurait pu faire photographier n'importe quel appareil du Bourget, ils sont tous l'« avion de la Préfecture ».

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré peut être guéri en 3 jours, s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis



fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à : E. J. WOODS, Ltd 167, Strand (188 X). LONDRES W. C. 2.



La police montée charge à Londres contre les communistes qui manifestent. (W. W.)

Des bords de la Sprée à la Santé COMMENT LE BARON WILHELM DE HODENBERG FUT PRIS POUR UN ODIEUX TRAFIQUANT

Nous sommes heureux de publier des détails inédits sur une affaire qui a fait assez de bruit en son temps et qui était demeurée jusqu'à présent assez obscure.

Fraulein Traude Bruno Beil, la fille d'un peintre berlinois, était jeune, quinze ans, jolie et innocente comme on peut l'être à cet âge.

Ses parents veillaient attentivement sur elle, jamais elle ne sortait seule. Son père craignait que la beauté extraordinaire de la fillette ne l'exposât à des expériences pénibles. Il avait refusé pour elle des propositions de firmes cinématographiques : — La réputation de notre fille, disait-il, a pour nous plus de prix que l'argent que vous pouvez m'offrir !

Et, malgré toutes ces précautions, l'oiseau s'était envolé.

Pendant des mois, la police allemande recherchait la jeune fille, qui demeurait introuvable. Pourtant, on eut la clef de l'énigme. L'enlèvement s'était produit dans des circonstances particulièrement romanesques.

Traude Bruno Beil passait ses après-midi à broder à la fenêtre de la salle à manger.

De l'autre côté de la rue demeurait, avec sa mère, un jeune hobereau apparenté à plusieurs vieilles familles allemandes. Vingt ans, de taille élancée, les traits fins, le baron Wilhelm von Hodenberg était réellement séduisant.

Les jeunes gens se faisaient des signes, plaisantaient ensemble et, un beau jour, Wilhelm se présenta chez le peintre. Il fut reçu comme on reçoit un fils. Beau parleur, le baron sut s'attirer les bonnes grâces de M. Bruno Beil et de son épouse.

— Mon père, disait-il, était un officier russe, aide de camp du tsar.

Le père de la petite Traude crut tout ce que lui racontait Wilhelm. Qu'il était bachelier, qu'il avait fait son droit, qu'il était l'élève du fameux violoniste Wolfthal, qu'il avait donné des concerts en Amérique, qu'il était le propriétaire et l'héritier d'une très grande fortune et qu'il possédait deux violons d'un prix inestimable : un Stradivarius et un Amati.

Toutes ces affirmations étaient parfaitement plausibles, car la mère du jeune baron menait grand train de vie et son appartement était princièrement meublé.

Enfin, lorsqu'un soir, Wilhelm von Hodenberg supplia de consentir à ses fiançailles, le peintre acquiesça.

— Si nous consentimes à ses fiançailles, a dit M. Bruno Beil, c'était pour ne pas nous mettre en travers du bonheur de notre enfant, et aussi parce que la mère de Wilhelm nous déclarait qu'elle nous rendrait responsables de tout au cas où son fils se tuerait à cause de Traude.

Au mois d'août 1930, le baron et sa mère quittèrent Berlin pour se rendre, en vacances, à la station balnéaire de Hiddensee. Fraulein Traude les accompagnait.

— Vous n'avez rien à craindre, leur avait dit la baronne von Hodenberg, je la surveillerai comme si elle était ma propre fille.

Au début de septembre, plus de nouvelles du trio. Afolée, M^{me} Bruno Beil se rendit à Hiddensee. Le nid était vide.

Le mois suivant, la baronne regagnait son appartement berlinois. Ironiquement, elle déclara aux parents éplorés que le couple était mort, empoisonné accidentellement, dans les environs de Londres.

Les meilleurs policiers allemands se mirent à la recherche des disparus, des détectives privés opérèrent de leur côté, et les nouvelles les plus invraisemblables furent lancées.

D'après celles-ci, la baronne von Hodenberg n'était qu'une dangereuse aventurière, épouse légitime d'un garçon coiffeur. Pour se procurer un nom aristocratique, écrivait-on, elle avait épousé un baron qui végétait, affirmait-on, dans quelque man-

sarde, au fond d'une cour, dans le nord de Berlin.

On citait les noms des amis qui l'entretenaient, de ses amants de cœurs, et l'on s'en prenait aussi au jeune baron, qui avait surtout du talent pour le bluff.

Il découlait de tout cela que la jeune fille était tombée aux mains de misérables aventuriers. Et cette impression était confirmée par le fait que les recherches des limiers demeuraient infructueuses.

Et, en avril dernier, M. Bruno Beil adressait à la Gazette de Voss une lettre émouvante, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

Vous nous dispensez de vous écrire les souffrances endurées par nous au cours de ces derniers mois. Nous ne savons pas si Traude est encore en vie ; tout ce que nous savons, c'est qu'elle est tombée entre les mains de gens inqualifiables.

Nous vous écrivons parce que le cas de notre petite Traude est un avertissement et un terrible exemple à l'usage de tous les parents.

Tout ce que des parents peuvent faire dans notre situation, nous l'avons fait. Nous avons fait intervenir la police, nous avons porté plainte, — car nous sommes certains que notre Traude est devenue un appât dont se servent des aventuriers.

L'enfant que nous avons protégée, comme seuls des parents peuvent le faire, est peut-être, à l'heure actuelle, quelque part dans le monde, sans pouvoir nous écrire, humiliée et exploitée.

Le pitoyable appel publié par le journal allemand se terminait ainsi :

Puisse ces quelques lignes, puisse cet appel de parents malheureux à la conscience des hommes, contribuer à nous rendre notre enfant. Nous ne sommes pas en mesure de proposer une forte récompense, mais nous promettons à celui qui nous rendra notre fille, — celle-ci doit se trouver en Italie, en Suisse ou en France — de lui conserver notre gratitude jusqu'à la dernière heure de notre vie.

Trois mois s'écoulèrent et aucun indice n'était venu mettre les policiers sur les traces des fugitifs lorsque le hasard, qui arrange souvent bien des choses, joua son rôle dans l'affaire.

Le service des garnis de la Préfecture de police parisienne, en vérifiant les fiches d'un hôtel voisin des grands boulevards, constata qu'un couple allemand, arrivé depuis peu de Suisse, avait fourni des renseignements incomplets. On demanda des explications aux voyageurs, qui présentèrent des passeports qui furent reconnus faux.

Interrogés à la Police judiciaire, les deux Allemands se troublèrent et, finalement, les jolis yeux de la blonde Fraulein se mouillèrent de larmes :

— Ich bin Traude Bruno Beil !

Devant cet aveu, son compagnon confessa à son tour qu'il était bien le baron Wilhelm von Hodenberg et recherché par la justice de son pays pour enlèvement d'une mineure, trop évidemment émancipée par ses soins.

La justice française ne retint contre le hobereau que le délit d'utilisation de faux passeports. Et le jeune amoureux dut abandonner sa tendre compagne pour occuper une confortable cellule de la Santé.

Il n'y resta que quelques jours, l'instruction ayant établi que le jeune homme était un authentique baron et qu'il ne tirait nullement ses ressources d'un trafic spécial, comme on l'en avait facilement accusé.

Fraulein Traude fut confiée à un patronage avant d'être remise à sa famille, qui l'accueillit avec la joie que l'on devine.

Quant au jeune baron Wilhelm, il a comparu mercredi dernier devant la XIII^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine, où les magistrats parisiens, pleins de mansuétude, le condamnèrent à trois mois de prison avec sursis.

Après une série de révérences pleines de respect, le baron Wilhelm von Hodenberg,



Renaud (à gauche) et sa femme, les parents indignes qui maltraitaient leur fille Gisèle

noblement, quitta le Palais de justice, sauta dans un taxi et se fit conduire à la gare du Nord, où il retint une place dans le rapide de Berlin.

Quelques heures plus tard, il avait rejoint sa Traude bien-aimée et bientôt les

Berlinois assisteront à un mariage dont on parlera sans nul doute.

Car vous pensez bien que M^{me} et M. Bruno Beil ont depuis longtemps pardonné.

JEAN CARON.

LE GALANT PERCEPTEUR ITALIEN QUI S'ENFUIT AVEC TROIS MILLIONS D'IMPOTS

L'Italie qui a une des plus belles aviations du monde a recherché ardemment deux aviateurs : l'un, qui avait jeté des tracts sur Rome, a été identifié. On reste sans nouvelles de celui qui, le mois dernier, fit franchir la frontière au signor Raymondo Accatino, percepteur d'Asti. Ce fonctionnaire voleur, volage, s'envola...

C'est ainsi qu'il put passer la frontière en emportant près de trois millions que les contribuables italiens avaient, comme tous les contribuables du monde, apportés respectueusement dans sa caisse.

On connaît l'odyssée du personnage qui vient d'être arrêté à Paris. On ignore plus généralement les conditions dans lesquelles l'opération a eu lieu.

Raymondo Accatino, sous le nom si répandu dans la péninsule de Barberini, était descendu dans un hôtel de la rue de Rivoli où, depuis le 5 octobre, il occupait un riche appartement de cent francs par jour.

Quel a été le rôle de la dame brune ?

On a été peu prolix de détails sur une personne jeune, et d'ailleurs charmante, qui l'accompagnait et qui était inscrite à l'hôtel sous le nom de M^{me} Barberini. Il n'est pas sans intérêt rétrospectif d'apprendre aujourd'hui qu'elle était jolie, qu'elle était mince, qu'elle était élégante, qu'elle était brune, quelle offrait assez exactement le type d'une Italienne, pour que la fausse déclaration pût paraître exacte.

Mais c'est un serviteur même de l'hôtel qui fut appelé, au moins par intérim, à servir le couple qui nous dit son étonnement.

— La dame parlait le français avec un accent qui me paraît celui du Midi, mais qui ne semble pas italien le moins du monde. La veille de l'arrestation, il y eut dans la chambre qu'ils occupent, au troisième, une altercation violente, qui fut un peu scandale dans l'hôtel. Chose curieuse, l'homme criait en italien, la femme répondait en français. Les mots échangés dans l'une et l'autre langue ne me parurent pas différents de ceux que prononcent, en les mêmes circonstances, des amants ou même des époux au cours de leurs querelles de ménage.

Seulement, dès le lendemain Raymondo quitta l'hôtel et ne s'y montra plus jusqu'au moment où il fut arrêté. Il faut bien dire qu'à la Police judiciaire, on se montre avare de renseignements sur le compte de la compagne du percepteur infidèle.

— Nous ne savons rien d'elle, absolument rien.

A peine est-il possible d'obtenir de prudents et confidentiels renseignements d'un témoin qui fut appelé à préciser certains détails, à cause des fonctions qu'il exerça un moment comme serviteur du couple.

Il lui paraît possible, et peut-être évident, que la dame si brune et si belle ne soit pas étrangère à l'arrestation de Raymondo. Elle savait, pour l'y avoir souvent accompagné, que celui-ci allait à la Banque d'Italie changer fréquemment des livres. On la rencontra en outre avec son ami en différents lieux de la capitale dans un restaurant italien des environs de la gare de Lyon, presque chaque soir, dans un grand café de l'avenue des Champs-Élysées, et, assez fréquemment aussi à l'Opéra-Comique.

Le dossier constitué par les autorités françaises sera transmis en communication à la justice italienne, qui avait sollicité l'extradition de Raymondo Accatino. Cependant, à aucun moment la police italienne n'avait signalé aux autorités fran-

çaises qu'une femme accompagnait le fugitif. Est-ce à cause de ses relations avec celle-ci que le percepteur d'Asti disparut avec la caisse. La chose n'est pas impossible. Raymondo Accatino a fait plusieurs voyages en France, notamment à Nice et à Monaco, et il apparaît possible qu'on puisse retrouver la trace de la jeune femme qui l'accompagnait sur les bords de la Riviera.

Mais est-il bien certain qu'on la recherche avec ardeur. Fut-elle la cause du crime ? Fut-elle celle de l'arrestation ? Il serait imprudent, même armé de renseignements qui paraissent sûrs, d'émettre une hypothèse. La certitude est que la jeune femme avait prononcé des menaces et que Raymondo fut arrêté le lendemain même.

L'arrestation à la banque.

Mais la scène qui se produisit à la banque semblerait corroborer cette supposition. On sait que Raymondo, sous le nom de Barberini, se présenta à la Banque d'Italie du boulevard des Capucines pour y encaisser un chèque de cent livres. On aconté que, le chèque étant frappé d'opposition, la Banque prétendit manquer de devises anglaises et remit le paiement au lendemain. Le renseignement n'est pas complet. L'étranger voulait seulement changer des livres. Aucune opposition n'avait été faite évidemment sur cette monnaie. En outre, ce n'était point la première fois qu'il se rendait à cet établissement, où il était connu, et il avait dû déjà à plusieurs reprises y revenir en deux fois à cause de la pénurie en livres.

Il ne manifesta donc aucune surprise la première fois. Mais quand il revint à l'heure convenue et que lui avait indiquée l'employé du guichet de change, il fut quelque peu étonné de ne pouvoir, malgré la promesse faite, réaliser l'opération. Il s'en ouvrit à cet agent, qui d'ailleurs est Italien, et échangea quelques mots avec lui. Il accepta un troisième rendez-vous sans méfiance. Il sortit et fut arrêté à la porte de la banque par les inspecteurs Foin et Millau qui l'attendaient. Le mot par lequel il les accueillit fut cette exclamation de surprise.

— Déjà...

Elle fut diversement interprétée. Elle signifiait seulement qu'il ne croyait pas être trahi si tôt par la campagne dont il avait redouté cependant l'indiscrétion.

Y a-t-il des complices ?

Sur lui, on trouva six cent mille francs. Actuellement, dans le plus grand secret, la Police judiciaire recherche quels furent les familiers de Raymondo. Des renseignements ont été puisés en outre dans toutes les banques où il est susceptible d'avoir pris un compte ou de posséder un coffre-fort. Il est évident que les deux millions qui manquent n'ont pas été dilapidés depuis un mois.

Avec une discrétion singulière, on recherche les complices, qui auraient pu aider le percepteur d'Asti à dissimuler la plus grosse partie de la somme disparue. Il semble que là aussi les renseignements de la dame brune peuvent être d'un grand secours.

Raymondo retourne en Italie avec son secret et sans ses millions. Cependant les policiers italiens sont venus en France et présentement s'efforcent de seconder leurs collègues français dans leurs recherches difficiles.

LOUIS MARS.

LA SECTION DE PROTECTION DES MINEURS

C'est ce nouvel organisme qui a permis de sauver la petite martyre d'Asnières.

Il y a à peine un an, M. Chiappe créait une Section de protection de mineurs à la Préfecture de police, et il rattachait ce service à celui de M. le commissaire divisionnaire Priolet. On peut dire que cette innovation, selon le terme classique, se faisait réellement sentir.

Il était nécessaire, en effet, qu'une section spéciale pût être exclusivement affectée à la surveillance et à la défense des mineurs. Cette section n'a pas manqué de faire ses preuves. Elle agit en liaison étroite avec le Parquet du tribunal pour enfants et adolescents, dont elle est un complément obligatoire.

On peut même se demander comment une mesure aussi nécessaire n'avait pas été plus tôt réalisée. Et l'on peut dire que, grâce à elle, des sauvetages nombreux dans le domaine matériel autant que dans le domaine moral peuvent être accomplis. Elle vient de donner une preuve nouvelle de sa haute utilité dans une affaire particulièrement pénible mais essentiellement délicate.

Il s'agit de cette affaire qui porte déjà le titre de *L'Enfant martyr d'Asnières*.

Pour paraître des plus simple, elle n'en était pas moins difficile singulièrement quand on en sait tous les détails. Le Parquet du tribunal pour enfants avait reçu des plaintes graves, mais imprécises sur les sévices infligés par les époux Renaud sur leur enfant. Rien n'est plus malaisé que d'enquêter sur de telles affaires. Le plus souvent en effet, ces accusations ne sont pas fondées ou bien la preuve est impossible à administrer. Il y a tant de ces lettres, dans une proportion que la statistique policière évalue à 90 p. 100, qui ne sont que des récits de concubines ou des vengeances de voisins !

En outre, comment reconnaître exactement les différences qui séparent les droits de correction paternelle et les mauvais traitements punissables par la loi ?

De quel droit la police peut-elle se présenter chez des particuliers, en l'état actuel de la loi, au sein des familles, pour mener une telle enquête. Il y a une procédure malheureusement assez longue. Après une information discrète et officieuse, un magistrat du Parquet doit ordonner l'ouverture d'une information, selon les termes de l'article 312 du Code pénal. C'est à ce moment-là seulement que la police judiciaire peut intervenir et se renseigner avec quelque efficacité. En somme, c'est tourner dans un cercle vicieux. Il faut une certitude pour obtenir une information. Et cette information ne peut être ordonnée sans une certitude préalable.

Une procédure rapide et efficace.

L'action étroite et coordonnée qui vient d'être instituée entre le Parquet du tribunal pour enfants et la Section de protection des mineurs vient d'aboutir à un résultat qui répare les lenteurs et les lacunes de la loi. Elle a permis de pouvoir, en quelques heures, là où il fallait des jours et des semaines, faire la preuve, arrêter des parents indignes et sauver l'enfant.

Un inspecteur de la section spéciale, dès les premiers renseignements, obtint dans la journée même de M. Baffos, substitut du tribunal pour enfants, l'ouverture d'une information. Elle permit aussi la perquisition immédiate. L'inspecteur Jeannot, une heure après, ouvrait la porte du logis et trouvait l'enfant dans une position si affreuse qu'elle paraît à la fois invraisemblable et monstrueuse. La pauvre petite était ligotée sur un banc avec des chiffons et des ficelles. Ses mains ramenées sous le banc étaient nouées l'une à l'autre. Une baïllon était placé sur sa bouche pour l'empêcher de crier. L'enfant, une petite fille, était âgée de trois ans !

Une scène émouvante.

Immédiatement, la marâtre et le père de l'enfant, Georges Renaud, âgés de vingt-

six ans, domiciliés villa Roubeyro, ont été arrêtés par les agents de police de la localité. Mais la partie la plus touchante et la plus émouvante du récit est celle de la façon dont le brave inspecteur accomplit le reste de sa mission.

C'est lui-même qui déficela l'enfant, la prit sur les bras, et qui, les larmes aux yeux, emmena la pauvre petite dans un débit voisin où on lui fit prendre un peu de lait chaud et sucré. La brave femme qui tient ce petit bar racontait, elle aussi, sans pouvoir retenir ses larmes, cette scène pénible.

C'est quand l'enfant fut réconfortée que, la tenant d'une main et l'inspecteur de l'autre, ils la conduisirent jusqu'au taxi voisin où le policier la transporta à la pouponnière de l'Assistance publique, rue Delfert-Rochereau.

La pouponnière des Enfants-Assistés.

Cette pouponnière des Enfants-Assistés mériterait d'ailleurs une visite. Il faut bien dire, parce que c'est la vérité, que tout y est d'une propreté, d'une blancheur, on dirait presque d'une gaieté, qui étonne, qui reconforte, qui charme.

On ne peut savoir encore quelles épreuves

la tutelle administrative pourra réserver plus tard à ses pupilles, mais du moins leur enfance est-elle protégée. Ce sont, dès le seuil, des rires, une gaieté puérile et joyeuse qui accueillent le visiteur. De jeunes nurses en blanc guident les jeux des petits. Ces visages sont éveillés, les yeux sont vifs, les minois sont futés. Parfois, les visiteurs remarquent peut-être quelques petites joues encore pâlies, quelques yeux que creuse un cerne, quelques petits poignets fragiles. Vite, une des infirmières explique : — Celui-ci n'est chez vous que depuis trois jours.

Alors on comprend et on espère. Il n'est pas jusqu'à ces sortes de couveuses artificielles où des enfants nés avant terme reposent sous la protection d'une vitre dans une chaleur scrupuleusement graduée selon le thermomètre qui ne méritent une attention particulière. C'est dans cet asile de paix que le petit Renaud va connaître un peu de bien-être, de tendresse, même des caresses, que de misérables parents lui laissent ignorer !

Mais il faut bien se souvenir que si cet enfant a été sauvé, c'est tout de même grâce à une méthode nouvelle qui a supprimé les lenteurs des bureaux et les formalités administratives.

Elle vient de recevoir ici une première et précieuse application qu'il convenait de signaler.

M. S.

On accuse, on plaide, on juge...

Une macabre histoire.

M^{me} veuve Leepens, riche Anversoise, avait, dès le début de la guerre, quitté la patrie de Van Dyck pour fuir l'invasion allemande, elle se réfugia comme beaucoup de Belges à Paris.

En 1916, elle dut entrer dans une clinique où, durant toute sa maladie, elle reçut la visite de deux nièces, M^{me} Bellot et M^{me} André : laquelle serait l'héritière de la tante d'Anvers ?

M^{me} Bellot, le 11 septembre 1916, jour de la mort de la vieille dame, pensa que c'était elle, puisqu'elle régla l'enterrement et tous les détails de l'inhumation ; de fait, un testament en bonne et due forme la faisait légataire universelle.

— La pauvre tante, dit-elle, reposera dans mon caveau de famille au Père-Lachaise !

Seulement, diverses formalités empêchèrent de placer de suite le cercueil de M^{me} Leepens dans ledit caveau, et M^{me} Bellot le fit déposer dans le caveau provisoire d'un marbrier.

Or, quelque temps après, M^{me} André, la nièce déshéritée, s'en fut à la clinique où était morte la tante chercher des livres lui appartenant ; une religieuse lui remit un petit carnet, en lui disant :

— Votre tante, quelques instants avant sa mort, m'a priée de vous remettre ce carnet en vous recommandant de le lire attentivement : vous y trouverez quelque chose qui vous intéressera !

M^{me} André parcourut toutes les pages et sur l'une d'elles lut cette phrase écrite en flamand : « Ce samedi 19, 1916 : Je laisse toute ma fortune à ma nièce Marguerite André. »

Ce testament, rédigé en flamand sur une feuille de carnet sans indication de mois, était-il valable ?

M^{me} André le pensa et assigna M^{me} Bellot en nullité de testament : la première Chambre du tribunal, après plaidoirie de M^{me} Lagasse pour la demanderesse et Polion pour M^{me} Bellot, donna gain de cause à la première : il fut facile de découvrir, à l'aide d'un calendrier, que le seul samedi 19 de 1916 correspondait à une date ultérieure à celle de l'autre testament ; les dernières volontés rédigées en flamand étaient donc seules valables. Mais M^{me} Bellot ainsi déshéritée, après avoir cru être légataire universelle, refusa alors tout net l'accès de son caveau de famille à la tante, qui lui avait joué un si mauvais tour.

Quant au marbrier qui depuis plusieurs années avait dans son caveau provisoire le cercueil de M^{me} Leepens, il

réclamait son dû à M^{me} Bellot, laquelle s'était, par écrit, engagée à le payer... avant de connaître le second testament.

— Non, je ne paierai pas, dit la dame, puisque je ne suis pas héritière... adressez-vous à M^{me} André.

Et cette dernière de répliquer : Je ne puis payer... puisque, grâce à la lenteur de la procédure, je n'ai pu encore être mise en possession de l'héritage !

Alors, le marbrier conclut simplement que tout cela ne le regardait pas et qu'il allait mettre le corps à la fosse commune.

Ainsi fut fait : la dernière demeure de la pauvre M^{me} Leepens est celle des miséreux tandis que ses deux nièces continuent à plaider.

Prochainement, la première Chambre de la cour dira qui doit payer le marbrier. Vaudevillesques péripéties autour d'une macabre histoire !

Robe louée n'est pas vendue...

Jadis Mimi Pinson, qui n'avait qu'une robe et un bonnet, descendait le dimanche chez le « loueur » de vêtements se vêtir d'une toilette nouvelle qu'elle arborerait pour aller en amoureux escapade à Bougival et qu'elle restituerait le lendemain avec quelques francs, prix de la location. Ces temps sont révolus, lorsque Juliette veut rejoindre Roméo, elle a presque toujours — qu'elle soit dactylo, modèle ou employée — une robe fraîche, et pourtant le « loueur » de vêtements existe toujours, ô paradoxe ! à notre époque du jazz et du franc-papier. A Montmartre, notamment, se trouvent plusieurs maisons qui louent robes, chapeaux, chaussures pour un jour et pour une somme fixée d'avance. Dans ces boutiques désuètes par l'affiche : « Ici on loue des vêtements », modernes par les choses exposées, la coquette démunie de luxe personnel découvre des tuniques pailletées, perlées, endiamantées, des dalmatiques de drap d'or, des robes de crêpe de Chine arachnéen, des manteaux de lapin... simili loutre, castor, vison : en un mot, tout ce qui est nécessaire à la femme élégante. La clientèle de ces boutiques est variée : artistes, pianistes, diseuses, chanteuses à qui leurs malgres cachets n'ont pas encore permis l'achat d'une toilette du soir « permanente », s'il est possible de dire, petites femmes, montmartroises ou « montparnos », qui ne se trouvent pas assez belles pour les rendez-vous amoureux, etc.

C'est ainsi que M^{lle} Sambray, vendeuse

dans une parfumerie des Batignolles, fut, un soir dernier, invitée par un ami pour aller à l'Opéra-Comique.

La jeune fille accepta. Mais sa satisfaction fut de courte durée : aller au théâtre, fort bien... mais quelle robe revêtir ?

Peut-on admirer en toute sincérité Manon et Des Grieux en leurs riches atours, habillée de jersey de laine ?

Et la petite parfumeuse eut une idée qu'elle qualifia de géniale : elle s'en fut chez le « loueur » de vêtements et, pour 40 francs, acquit une charmante toilette en « Georgette » d'un bleu lumineux qui allait faire valoir la blondeur de sa propriétaire d'un soir, car, bien entendu, la robe de location devait, être restituée le lendemain.

Or, le jour suivant, le « loueur » attendit en vain sa cliente... il attendit une semaine, puis deux, et, ne voyant pas revenir sa robe couleur de ciel, vint trouver la cliente :

— Ma robe, mademoiselle ?

— Quelle robe, monsieur ?

— Mais celle que je vous ai louée.

— Vous m'avez loué une robe, vous ? Vous plaisantez, je pense... vous m'avez vendu une toilette du soir.

— Vendu ? pour 40 francs, c'est vous qui voulez rire, mademoiselle !

Et le pauvre « loueur » de s'adresser au juge de paix du XVII^e arrondissement, pour obtenir la restitution ou le prix de la belle robe d'un bleu si doux et si seyant à une carnation nacrée de blonde.

Le juge de paix impartial écouta les deux parties.

— Pour 40 francs une robe est achetée ! proclamait la parfumeuse.

— Pour 40 francs, une robe est louée, rétorquait le marchand.

C'est en fin de compte cette thèse qu'adopta le juge de paix en condamnant la cliente à restituer — en bon état — la fastueuse toilette de « Georgette » qu'elle conservait indûment...

Les chapeaux de Dramen.

Le célèbre comique avait, l'hiver dernier, engagé un valet de chambre, Léon Wedwosky, né à Pétersbourg et qui, par extraordinaire, n'était pas — comme tous les Russes réfugiés à Paris — un chambellan du dernier tsar, mais simplement l'ancien domestique d'un aristocrate moscovite.

Or donc, Léon Wedwosky avait toutes les qualités : il servait admirablement son patron, qui le récompensait en lui donnant des billets pour venir l'entendre chanter *Les petits pois* ou certains autres de ses succès. Cet été, Dramen emmena son valet de chambre au cap d'Antibes, où il possédait une villa « l'Olivette ».

Hélas ! la douceur de vivre qui flotte dans l'air embaumé de la Côte d'Azur n'incita sans doute pas « Léon » à l'honnêteté... ou bien fut-il tenté d'imiter son patron ? Quoi qu'il en soit, il abandonna l'Olivette en emportant les vêtements et les extravagants chapeaux chers à Dramen.

Il n'eut d'ailleurs pas la peine d'en essayer l'effet sur la modeste scène de quelque café chantant de province, car le guet veillait. Dramen qui, outre ses chapeaux, ne retrouvait plus certaine somme d'argent avait porté plainte, et le domestique fut arrêté. Sans doute, lorsqu'il comparaitra à l'audience correctionnelle, Dramen viendra-t-il en personne exposer ses griefs, et ce sera, pour les admirateurs du fameux comique, l'occasion d'une représentation *gratis pro deo*.

Sylvia Risser.

INCREDIBLES !!!
CONVAINQUEZ-VOUS !!
CONTRE UN VIEUX PARDESSUS... UN NEUF
"L'ENVERS VAUT L'ENDROIT"
19, Rue de Châteaudun, PARIS (9^e)
ET SES SUCCESSIONS
RETOURNAGE
TRANSFORMATION DE VÊTEMENTS
5 p. 100 de remise au porteur de cette annonce



Albert Tervise qui blessa mortellement son rival Arnold et qui a comparu devant le jury.



André Gauchet, qui tua le bijoutier de l'avenue Mozart, a comparu devant ses juges. (R.)



L'ouvrier mécanicien Felisaz, accusé d'avoir tué un de ses voisins, est passé devant les assises. (R.)

Les "Mégotiers" s'agitent



Le marché des mégotiers se tenait, jusqu'à ces temps derniers, dès le lever du soleil, sur la place Maubert. (W. W.)

Que l'on me pardonne ce mot d'argot « les mégotiers », mais il n'y en a aucun autre — même dans le dictionnaire de l'Académie — pour désigner ces malheureux que l'on aperçoit, sur les boulevards, devant les terrasses des cafés et à la porte des théâtres, ramassant les bouts de cigares et de cigarettes : les « mégots ».

Ils sont nombreux, à Paris, ceux qui essaient de vivre de ce métier bizarre ; si nombreux qu'ils songent très sérieusement à se constituer en syndicat. Le syndicat des mégotiers ? Eh oui ! Un de plus, un de moins, cela ne ferait rien à l'affaire ; il y en a tant à présent que celui-ci pourrait aussi bien fonctionner que les autres.

Mais pourquoi ces individus auraient-ils songé à se syndiquer ? D'abord pour faire comme tout le monde, puisque, aujourd'hui, les nourrices et les marchands de mouton ont leur syndicat ; ensuite afin de résister aux tracasseries dont ils se croient victimes de la part de la Régie.

La Régie, qui ne badine jamais, après avoir traqué les fabricants de cigarettes à la main, s'occupe maintenant de poursuivre les mégotiers, sous prétexte que ceux-ci sont passibles de l'article 225 de la loi du 2 avril 1816... Pas moissns, comme dirait Marius.

« Nul n'est censé ignorer la loi » ; c'est très joli, mais je suis intimement persuadé que beaucoup de Français, et même de graves jurisconsultes, n'ont aucune connaissance de cet article 225 de la loi du 2 avril 1816. Pour ma part, j'avoue humblement que, hier matin, je ne le soupçonnais même pas.

C'est ainsi qu'un pauvre diable de mégotier, aussi peu ferré que votre serviteur sur les très nombreuses lois françaises, vient de se voir condamner à cent francs d'amende par une chambre correctionnelle de la Seine.

Le délit de ce malheureux, traduit devant la justice par l'administration des Contributions indirectes, était d'avoir vendu le tabac, produit de ses mégots, aux hospitalisés de Nanterre.

Et encore, il paraît que le prévenu n'a été condamné qu'au minimum, parce que le président a reconnu qu'il avait agi de bonne foi, ignorant la loi sous le coup de laquelle il tombait, et aussi, sans doute, parce qu'il avait subi quelques jours de prison préventive.

Il n'en faut pas davantage pour avoir un casier judiciaire !

Les ramasseurs de mégots qui, jusqu'à ce jour, vivaient tranquillement, quoique péniblement, sont, il va sans dire, très émus par cette chasse que semble vouloir poursuivre la Régie. Et de cette émotion à la résistance, il n'y a qu'un pas... Le franchiront-ils ?

C'est ce que j'ignore, n'ayant pas l'occasion d'être dans les secrets des mégotiers. En tout état de cause, je ne vois pas bien une manifestation de ces « industriels » devant le Palais-Bourbon, manifestation qui entraînerait, comme toujours, la mobilisation de toutes les forces de police et de la garde républicaine.

L'administration des Contributions indirectes a peut-être tort de pourchasser ces loqueteux qui, en somme, ne font de mal à personne ; quant à la question de droit !... eh bien, passons outre : les bénéfices réalisés par les mégotiers ne sont pas tellement considérables que le budget, qui se chiffre par milliards, puisse s'en ressentir. Et puis, ce tabac récupéré par de pauvres bougres et vendu au rabais à d'autres pauvres bougres qui ne peuvent s'offrir un « paquet de gris », n'a-t-il pas déjà payé tous les droits légaux ?

On m'a dit, et je tiens le renseignement comme rigoureusement exact, qu'un mégotier, très expert dans l'art de ramasser les bouts de cigares et de cigarettes, travaillant douze heures par jour, ne gagne pas plus de dix francs.

Et que de promenades, que de recherches il est obligé de faire pour arriver à ce résultat !...

Tout n'est pas fini quand le ramasseur rentre dans son taudis du quartier Saint-Médard, après après avoir fait une bonne ré-



Un rapide coup d'œil et le « mégot » na disparaître dans sa poche. (W. W.)

colte. Il faut qu'il refasse « une virginité » à son tabac, c'est-à-dire qu'il le prépare afin de lui donner un aspect présentable.

Ce travail est assez long, ainsi qu'on va en juger.

D'abord le mégotier étale sur une table tous les mégots contenus dans ses poches, puis il commence le tri. Ici, le premier choix, les cigarettes à peine allumées, ramassées à la porte du théâtre ou du cercle élégant, avec les « bouts » d'une longueur respectable, en ayant soin de mettre en tas séparés les cigarettes de luxe et celles de Maryland, de scaferlati ou de démocratique caporal. Là, les « chiquettes », autrement dit les petits mégots anonymes découverts un peu partout : ce sont les moins rares, donc les plus nombreux.

Les mégots de cigares sont triés à part avec le même soin : le mégotier reconnaît d'un coup d'œil un havane d'un modeste « voltigeur », et il ne se trompe pas davantage sur la qualité d'un « precioso », d'un « londres » ou d'un « bock » ; il en remonterait à Marcel Prévost lui-même, qui est ingénieur des tabacs.

Après cela, il s'agit de nettoyer et de dépioter les cigarettes de façon à en extraire tout le tabac possible, laissant de côté la partie abimée par la cendre et la nicotine, et, de l'autre, le papier.

Même opération pour les cigares, qui sont coupés à leurs deux extrémités, celle qui a été allumée ne devant pas être

confondue avec celle qui a été mise dans la bouche ou le porte-cigare, car ces derniers déchets, passés au hachoir, peuvent faire de l'excellent tabac pour la pipe, à condition, toutefois, de les avoir en quelque sorte désinfectés par un lavage savant.

Quand tout est terminé, que les tas sont formés bien distinctement, il faut alors préparer le tabac au moyen d'une mixture appropriée de façon à lui donner bon aspect ; et lorsqu'il est sec, il est redevenu aussi beau que celui vendu à la Givette.

En ce qui concerne les cigares, ils sont ou vendus tels quels — pour être « finis » — ou bien ils passent à l'état de tabac à chiquer, ou bien encore, hachés, ils servent pour la pipe.

Tous ces tabacs récupérés sont



Dès qu'il a aperçu un « mégot », le pauvre bougre se précipite... (W. W.)

catalogués ; ils se vendent couramment dix francs, onze francs ou douze francs la livre.

Mais, demandera-t-on, quels sont les clients des mégotiers ? Le premier passant venu ; vous, si vous le désirez ; pour cela, il faut être matinal.

Le marché des mégotiers se tenait jusqu'à ces derniers temps en plein air, dès le lever du soleil, sur la place Maubert, aux abords de la statue d'Étienne Dolet ; tous les marchands étaient là, les poches bourrées de petits cornets de tabac vendu trente, cinquante et soixante-quinze centimes.

Depuis l'apparition des agents de la Régie, le marché s'est déplacé ; il est maintenant clandestin, et les ventes se font « à la sauvette », dans l'arrière-boutique de certains marchands de vins du quartier.

Il se fait également des transactions entre mégotiers ; tel qui a acheté de bouts de cigares prend à tel autre son stock, au comptant ; et la marchandise est livrée incon-

tinente. Enfin, les déchets qui ne peuvent plus être vendus, ni pour la cigarette, ni pour la pipe, servent de base à une mixture dans laquelle on passe... à tabac les dentelles. Ces dentelles teintes à la décoction de tabac sont beaucoup plus belles que celles qui ont subi une teinture chimique quelconque. La même mixture est encore recherchée par les horticulteurs. Additionnée largement d'eau, elle détruit les pucerons des rosiers sans nuire à la plante.

À Paris, rien n'est perdu. Mais les mégotiers, ces chiffonniers du tabac, pourront-ils continuer leur petit métier ? Il appartiendra à la Régie de se prononcer.

ARMAND VILLETTE.

LE ROI DES MENDIANTS

Paris avait jadis la cour des Miracles. Dans la province de Che-Kiang, en Chine, il y a beaucoup mieux. Les mendiants de Tung-Lu possèdent un monarque, dont les pouvoirs se transmettent de père en fils.

Le roi des mendiants possède une couronne de laiton (parfaitement !) qu'il coiffe pour rendre la justice.

Car il rend la justice... Au point que, lorsqu'un vagabond est arrêté par la police, les autorités légales préviennent le roi des mendiants, qui, d'accord avec le gouvernement, est seul autorisé à punir le sujet !...

Les mendiants de la province de Che-Kiang ont le droit légal de mendier deux jours par semaine.

Ils ont un syndicat pour la défense de leurs intérêts. Un beau jour, ledit syndicat ayant reçu une demande d'autorisation de mendier plus souvent, il refusa.

Alors, les mendiants, furieux, décidèrent la grève, purement et simplement.

Ils refusèrent de mendier !

P.A.L. 2.000 PHONOS gratuits
 donnés à titre de propagande aux deux mille premiers lecteurs ayant trouvé la solution exacte et se conformant à nos conditions.
 Il faut en remplaçant les points par des lettres trouver les noms de 3 grandes villes de France.
P . R . S
R O . N
N . . C Y
 Envoyez d'urgence vos réponses avec une enveloppe timbrée portant votre adresse aux :
 Etablissements PALMA, 99, B^d Auguste-Blanqui, PARIS-XIII^e Serv. 1

LA GAÏTÉ C'EST LA SANTÉ
ET LA SANTÉ C'EST LA GAÏTÉ
 POUR RIRE ET FAIRE RIRE, A LA NOCE, PARTOUT
Le RECORD DU RIRE
 Demandez le SUPERBE ALBUM ILLUSTRÉ 200 pages. 1200 gravures comiques. UNIQUE AU MONDE : Farces et Attrapes nouvelles. Surprises sensationnelles. Clansons et Monologues. CURIOSITÉS COMIQUES PAR MILLIERS. Appareils de prestidigitation bon marché. Objets truqués hilarants. Danse, Hypnotisme, Magie. Pour réussir, etc... Envoi contre 2 francs (timb. 1 franc, ou mand.). Etab^l Paul GOBIN, 9 boul. St-Martin PARIS (3^e)

75 FR. PAR MOIS SANS RIEN VERSER D'AVANCE
 vous pouvez avoir, pour 12 VERSEMENTS de 75 fr. MENSUELS de 75 fr. notre **CHRONOMETRE "CO-RE" en OR**
 Mouvement de précision Spiral Bréguet
 Au comptant... 850 fr.
 Catalogue général N° 72. Franco sur demande adressée au :
COMPTOIR RÉAUMUR
 78, r. Réaumur - Paris-2^e

Vente directe du fabricant aux particuliers et franco de douane.
 100 000 clients par an
 20 000 remerciements
 Acc.-piano. 965 fr.
 Acc.-chrom. 850 fr.
 Demandez catalogue français gratuit
 Affranchir Fr. 1.50
MEINEL & HEROLD, Klingenthal (Saxe) N° 606

LE BONHEUR... POUR VOUS!
 Depuis 4000 ans les Sages de la Chine enseignent que
FOU-YU
 CE BIJOU TALISMAN DE **JADE** attire le bonheur sur ceux qui le portent
 Pendentif ou Pince 50 fr Argent 65 fr 125 fr Or 150 fr
 Ch. OUDIN Joaillier 17, AV. DE L'OPÉRA, PARIS

SOYEZ BONNES POUR VOS YEUX
 Ne les brûlez pas...
 N'employez pour les embellir qu'un produit sans danger
LA CIRE TONICYLE MADELYS
 EST GARANTIE NE PIQUANT PAS LES YEUX
 En vente dans toutes les bonnes parfumeries et 37, RUE ST LAZARE, PARIS. Franco 12 fr.

chez soi TRAVAUX MANUELS D'ART
 a la portée de tous **BIEN PAYÉS**
 NOTICE EXPLICATIVE ET ÉCHANTILLON GRATIS SUR DEMANDE
 Écrire LES ARTS MANUELS, SERVICE B 14, MONTÉE S^t SEBASTIEN - LYON

A TITRE DE RECLAME 10 fr.
 au prix de la main-d'œuvre nous livrons une montre pour Soignée, garantie 5 années
 Envoi contre remboursement. Écrire de suite
 Etab^l B. A. VICTOR, section D, rue Amélie - PARIS-XI^e

M^{me} LUCETTE Consult. par MÉDIUM, Cartom. SCIENCES OCCULTES, MAGIE, 35, r. St-Marc, 2^e. T. les j. de 10 à 6 h. et par correspondance.

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quelqu'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{me} GILLE, 169, r. de Tolbiac, PARIS. sa broch. grat. N° 4.

MALADES, vous trouverez
 à L'INSTITUT MODERNE DE MÉDECINE, dans l'installation la plus moderne, des Docteurs spécialistes traitant d'après les dernières méthodes scientifiques : VOIES URINAIRES (hommes et femmes), SYPHILIS, PEAU, SANG, etc. ÉLECTRICITÉ MÉDICALE : RAYONS X, DIATHERMIE, ULTRA-VIOLETS
 Laboratoires d'analyses. — Prix modérés.
 Consultations tous les jours de 9 h. à 20 h. Dimanches et fêtes : de 9 h. à 13 h.
 9, rue Papillon. — (Square Montholon.)

M^{me} CHRISTIANIA Célèbre. cart. Voyante: Ne question. pas. Reçoit tous les jours et dim. de 10 à 21 h., 85, avenue du Maine, 3^e étage, Paris (14^e).
 Traite par correspondance, 20 francs. Date de naissance.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS, 45, r. Laborde, Paris 8^e
 Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

AVENIR Révélé par la célèbre voyante diplômée M^{me} Thérèse GIRARD, 78, Av. des Ternes, Paris (17^e). Cour 3^e ét. De 1 à 7 h.

RIEN A PAYER d'avance LES Grands Romans HISTORIQUES **16 mois de crédit**
ALEXANDRE DUMAS

Parlant du célèbre écrivain populaire, Victor Hugo déclarait : « Il est plus qu'euro-péen, il est universel. »
 Romancier historique, Alexandre Dumas a vu ses productions traduites dans toutes les langues et sa gloire nous apparaît sans cesse jeune.
 Qui ne voudrait avoir lu ou ne voudrait relire les TROIS MOUSQUETAIRES, VINGT ANS APRES, ou cet extraordinaire MONTE-CRISTO popularisé de nos jours par le



cinéma?
 Voici réunis dans une collection d'un prix sans précédent tous ces chefs-d'œuvre, romans de cape et d'épée, saisissants comme la vie elle-même et qui vous feront tout à tour frémir d'émotion et haletter de plaisir.
 Nul doute que tous les lecteurs de Police-Magazine ne veuillent l'avoir dans leur bibliothèque comme un des piliers de la littérature et de l'art français.

41 VOLUMES RELIÉS UNE VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE **30 FRANCS PAR MOIS**
 Élégante reliure spéciale, décoration or, étiquette au dos, tête polie et signet.
 ou au comptant : 450 francs

- LISTE DES VOLUMES COMPOSANT LA COLLECTION :**
- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1 et 2. — La Reine Margot ; | 23 à 25. — Le Collier de la Reine ; |
| 3 à 5. — La Dame de Montsoreau ; | 26 et 27. — Ange Pitou ; |
| 6 à 8. — Les Quarante-cinq ; | 28 à 33. — La Comtesse de Charny ; |
| 9 et 10. — Les Trois Mousquetaires ; | 34 et 35. — Le Chevalier de Maison-Rouge ; |
| 11 et 12. — Vingt ans après ; | 36 à 41. — Le Comte de Monte-Cristo. |
| 13 à 17. — Le Vicomte de Bragelonne ; | |
| 18 à 22. — Joseph Balsamo ; | |

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
 à retourner signé à l'OFFICE TECHNIQUE DU LIVRE, 1, Avenue de l'Observatoire — PARIS
 Je, soussigné, déclare souscrire aux GRANDS ROMANS HISTORIQUES D'ALEXANDRE DUMAS au prix de 490 francs que je m'engage à payer à raison de 30 francs par mois. Livraison et encaissements franco de tous frais.
 Nom _____ SIGNATURE : _____
 Adresse _____
 Emploi _____
 Adresse de l'emploi _____ P.-M.

5.000 PHONOS GRATIS RDMD NIDER EISNE
 à distribuer aux lecteurs qui trouveront la solution et se conformeront à nos conditions. Trouver 3 départements français en remettant les lettres dans leur ordre. Lesquels ? — Adressez votre réponse à Phonos ANGELU, 22, rue des 4-Frères Peigot, Paris 15^e
 Joindre une enveloppe timbrée à 0.50 portant votre adresse

MONDIALE-POLICE
 ex-inspect. police judic. et de sûreté. Rens. Enq. Filat. etc. T. pays, T. Missions, Divorces, Procès. Prix mod. 6, Bd SAINT-DENIS. Botz : 30-74 : 9 à 19 h. et Dim. 9 à 12 h.

AVENIR M^{me} Ir. Bénard, 46, r. Turbigo, Paris. Voit tout, assure réussite en tout. Fixe date évén. 1932 mois par mois. Faci-mariage d'apr. prénoms de 2 à 6 h. sauf dim. et par corres. (envoi date naissance et indic. 20 fr. 50)

COPIES ADRESSES et agents 2 sexes deman. partout. Gros gains. Écr. Etab^l P. I. EDOX, Marseille.

4000 MAISONS confient du travail à domicile. Notice contre timbre. Editions N. Labor, La Rochelle.

7 fr. le CENT. Copies d'ad. et gains suivis à Correspondants 2 sexes pend. loisirs. ÉTAB. SERTIS, 67, LYON.

CHEZ VOUS 1200 fr. p. mois ss quitt. emploi. Partout facile. Écr. Etab^l FUSEAU, 75, MARSEILLE.

M^{me} FLAUBERT VOYANTE connaît la science des Brahmines qui seule fait réussir en tout. Reçoit de 10 à 12 et 2 à 7. 44, r. de Maistre. 2^e ét. C. t. p. r.

GAGNEZ 1 000 frs par mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Partout. Écrire : Manufacture PAX G., à Marseille.

M^{me} PREVOST Aven. préd. Cons. Date juste. Pr. mod. 37, r. N.-de Nazareth, pl. Rép. Id cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

SOIGNEZ-VOUS CHEZ VOUS SANS PERTE DE TEMPS, SANS PIQURES SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL. MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES SYPHILIS, BLENNORRHOÏE, URETHRITES, PROSTATE, CYSTITES, FERTES, METRITES, IMPUISSANCE. Traitement facile à appliquer soi-même à l'insu de tous. Efficace et sûr.
SÉRUMS-VACCINS NOUVEAUX Venir ou écrire : Doct. 31, rue de Provence, Paris (9^e) — Angle Chaussée d'Antin

JANE PHONG astrologue réputée. Renseignez sur tout ce qui vous intéresse. Envoyez 10 fr. Écrire : 25, Galerie des Marchands, Paris-8^e. Prénom et date de nais^s.

TATOUAGE disparition certaine, rapide, définitive. Ciné photos, méthode pour opérer soi-même.
 Prof. DIOU, 11, rue Championnet, Lille
 Lundi, mercredi, samedi.
 J'opère à PARIS tous les mardis.

LA CAISSE DES REMORDS

La « caisse des Remords », comme on l'appelle vulgairement dans le monde des fonctionnaires des Finances, existe depuis de nombreuses années, et jamais, assure-t-on, elle ne fut si riche.
 La caisse des Remords s'enrichit de dons anonymes uniquement. Il est vrai que ces « dons » sont toujours des restitutions.
 Sur la fin de leurs jours, des hommes et des femmes regrettent d'avoir autrefois frustré le trésor de sommes qui lui revenaient, soit que, sur de fausses déclarations, des

impôts aient été mal établis, soit qu'à la douane ou à l'octroi, des objets ou des denrées aient été passés en fraude.
 Or, quand le dernier quart d'heure approche, pour se présenter devant le juge suprême avec un casier judiciaire vierge de tout méfait nombreux sont les agonisants qui veulent réparer des erreurs de jeunesse.
 Le Trésor leur ouvre alors ses caisses tout en fermant les yeux.
 Certes les restitutions varient d'importance. Dernièrement, dans la même journée, on enregistra l'entrée

anonyme d'une somme de 2 fr. 10 et d'une autre de 32 828 fr. 20.
 Les restitutions de centaines de francs sont fréquentes, mais celles de plusieurs milliers de francs sont plutôt rares.
 Maintenant, ce qu'on ne voit jamais, c'est le Trésor restituer à un contribuable une somme injustement perçue.
 Le trésor n'a même pas de scrupules tardifs, et c'est profondément triste !
 Il est vrai que les contribuables ont oublié d'ouvrir une caisse des Remords pour l'État.

POUR EMPÊCHER LES FAUX EN ÉCRITURES

On sait combien sont nombreux, à notre époque, les faux en écritures et quelles difficultés éprouvent les experts chargés de déceler la preuve de la falsification.
 Un chimiste vient d'inventer récemment un papier de sûreté qui rendra l'expertise beaucoup moins ardue.
 Ce papier, de confection spéciale, possède une couche superficielle particulièrement sensible. Au moindre grattage et à l'application de produits chimiques, cette matière sensible disparaît immédiatement.
 Quand cette découverte entrera dans ses applications pratiques, les faussaires et falsificateurs de chèques n'auront plus la partie belle.
 J. C.

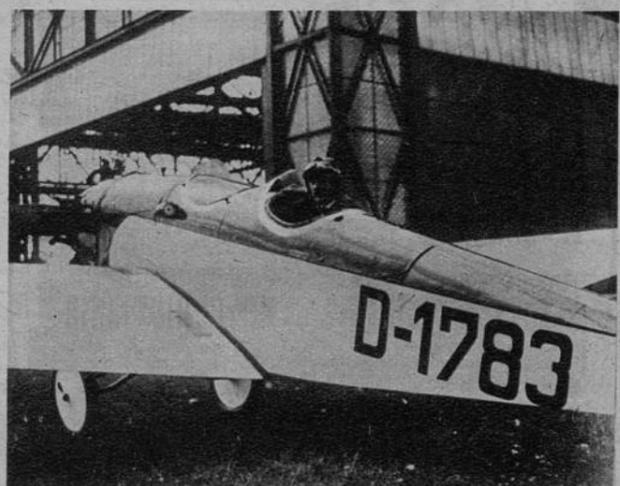
POLICE MAGAZINE

Bloc-Notes de la Semaine (suite.)



Julienne Pavot avait tué son deuxième mari au moment où ce dernier était sur le point d'obtenir le divorce. Elle a été condamnée à sept ans de réclusion par la cour d'Assises de la Seine. A gauche : le dernier amant de Julienne Pavot vient déposer à la barre. A droite : la meurtrière. (H. M.)

Une explosion de gaz d'éclairage a détruit quatorze appartements dans un immeuble du port polonais de Gdynia. Dix-huit morts ont été retirés des décombres, il y a en outre sept blessés. L'enquête n'a pas encore permis de découvrir les causes de la catastrophe. (R.)



Marcel Curty, nettoyeur de voiture surnommé « Pas de chance », a été trouvé mort à Ménilmontant, au bas de cette passerelle. On a arrêté son ami Doucet, qu'on accuse de l'avoir assassiné. (R.)

Trompé et battu, Clément Deit, conducteur d'autobus, a blessé son rival à coups de rasoir. (R.)

L'aviateur Lauro di Bosis a réussi à survoler Rome et à lancer sur la capitale italienne des tracts antifascistes. Voici l'aviateur photographié dans un aéroport allemand. (R.)



Un terrible incendie s'est déclaré dans un bâtiment de cinq étages à Metz. Il a fait trois victimes, deux pompiers et un employé de commerce. Les dégâts s'élèvent à un million. (K.)

Après avoir été le héros d'une aventure ex raordinairement compliquée, Christian Navarre est rentré à Paris. Il a été soigné à l'hôpital de Tours et se déclare en excellente santé. A gauche : une photo prise dans le magasin de Roger Navarre à Paris ; de gauche à droite : M. Navarre père, Christian et Roger Navarre, M. Lovin, un journaliste. A droite : M. Roger Navarre frère de Christian. (R.)

Lisez dans ce numéro : " COMMENT LE D^r LAGET A ACCUEILLI SA GRACE " A L'OMBRE DU TEMPLE D'ANGKOR